



CANADIAN RACE RELATIONS FOUNDATION
CRRF  **FCRR**
FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Rapport annuel

Comprendre, désapprendre et lutter contre les préjugés

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011



2010-11

Fondation canadienne des relations raciales



Demi-finaliste

Défi Mathieu Da Costa 2010-2011

Citoyenneté et immigration Canada

Catégorie d'âge: 16-18

Titre: Hommage à une femme, à un pays

Nom: Laura Restrepo

Ville et province: Sherbrooke, Quebec

www.mathieudacosta.gc.ca

Canada

Fondation canadienne des relations raciales

4576, rue Yonge, bureau 701

Toronto, (Ontario) M2N 6N4

Tél. 416-952-3500 | 1 888 240-4936

Télé. 416-952-3326 | 1 888 399-0333

Courriel. info@crrf-fcrr.ca

www.crrf-fcrr.ca

CANADIAN RACE RELATIONS FOUNDATION
CRRF  **FCRR**
FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Table des matières

1988 Reconnaissance	4
La Fondation canadienne des relations raciales (FCRR)	5
Énoncés de principe	6
Message du président	10
Message du directeur général	12
Comités du Conseil d'administration	13
Un aperçu de la situation des relations raciales	15
Commentaires et analyse de l'administration financière pour 2010-11	30
Responsabilité de la direction en matière d'états financiers	35
Rapport du vérificateur	36
États financiers	37
Notes concernant les états financiers	41

1988 Reconnaissance - Redressement



Reconnaissance

En tant que nation, les Canadiens se sont engagés à édifier une société qui respecte les principes d'égalité et de justice pour tous ses membres sans égard à leurs origines culturelles ou raciales.

Pendant et après la Deuxième Guerre mondiale, des Canadiens d'origine japonaise, citoyens de notre pays pour la plupart, ont eu à souffrir de mesures sans précédent prises par le gouvernement du Canada et dirigées contre leur communauté

En dépit des besoins militaires perçus à l'époque, le déplacement forcé et l'internement de Canadiens japonais au cours de la Deuxième Guerre mondiale, ainsi que leur déportation et leur expulsion au lendemain de celle-ci, étaient injustifiables. On se rend compte aujourd'hui que les mesures gouvernementales de privation des droits civiques, de détention, de confiscation et de vente des biens personnels et communautaires, ainsi que d'expulsion, de déportation et de restriction des déplacements, qui ont été maintenues après la guerre, découlaient d'attitudes discriminatoires. Les Canadiens japonais internés ont vu leurs biens liquidés, le produit de la vente de ceux-ci servant à payer leur propre internement.

En reconnaissant ces injustices, nous voulons signifier à tous les Canadiens que nous condamnons les abus commis dans le passé et que nous reconfirmons pour le Canada les principes de justice et d'égalité.

En conséquence, le gouvernement du Canada, au nom de tous les Canadiens:

- 1) reconnaît que les mesures prises à l'encontre des Canadiens japonais pendant et après la Deuxième Guerre mondiale étaient injustes et constituaient une violation des principes des droits de la personne, tels qu'ils sont compris aujourd'hui;
- 2) s'engage à faire tout en son pouvoir pour que de tels agissements ne se reproduisent plus jamais;
- 3) salue, avec grand respect, la force d'âme et la détermination des Canadiens japonais qui, en dépit d'épreuves et de souffrances considérables, ont conservé envers le Canada leur dévouement et leur loyauté, contribuant grandement à l'épanouissement de la nation canadienne.

Acknowledgment

As a people, Canadians commit themselves to the creation of a society that ensures equality and justice for all, regardless of race or ethnic origin.

During and after World War II, Canadians of Japanese ancestry, the majority of whom were citizens, suffered unprecedented actions taken by the Government of Canada against their community.

Despite perceived military necessities at the time, the forced removal and internment of Japanese Canadians during World War II and their deportation and expulsion following the war, was unjust. In retrospect, government policies of disenfranchisement, detention, confiscation and sale of private and community property, expulsion, deportation and restriction of movement, which continued after the war, were influenced by discriminatory attitudes. Japanese Canadians who were interned had their property liquidated and the proceeds of sale were used to pay for their own internment.

The acknowledgement of these injustices serves notice to all Canadians that the excesses of the past are condemned and that the principles of justice and equality in Canada are reaffirmed.

Therefore, the Government of Canada, on behalf of all Canadians, does hereby:

- 1) acknowledge that the treatment of Japanese Canadians during and after World War II was unjust and violated principles of human rights as they are understood today;
- 2) pledge to ensure, to the full extent that its powers allow, that such events will not happen again; and
- 3) recognize, with great respect, the fortitude and determination of Japanese Canadians who, despite great stress and hardship, retain their commitment and loyalty to Canada and contribute so richly to the development of the Canadian nation.

La Fondation canadienne des relations raciales (FCRR)

Historique

De 1942 à 1949, quelque 23 000 Canadiens d'origine japonaise, déclarés « sujets d'un pays ennemi » ont été forcés de quitter leur résidence, dépossédés de leurs biens, puis envoyés dans des camps d'internement situés dans différentes régions du Canada où ils ont été détenus.

En septembre 1988, après de longues négociations entreprises par l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise (ANCI), le gouvernement du Canada a présenté des excuses au nom de tous les Canadiens aux familles victimes de cette grave injustice. L'Entente de redressement à l'égard des Canadiens d'origine japonaise qui a été négociée comprenait le versement d'indemnités aux victimes de la politique raciste de l'époque.

La ANCI a aussi négocié la création d'un fonds de dotation unique de 24 millions de dollars, dont la moitié devait être versée par le gouvernement fédéral au nom de la collectivité canadienne japonaise, pour mettre sur pied la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR).

Loi

La Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales a été adoptée en 1990 par la Chambre des Communes et est entrée en vigueur en 1996 afin de « ... faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en oeuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada... ». La Fondation a débuté ses activités en novembre 1997. Société d'État sous les auspices du ministère de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, elle fonctionne de façon indépendante du gouvernement fédéral. Organisme de bienfaisance enregistré, la Fondation exerce ses activités principalement à l'aide des revenus provenant du Fonds de dotation.



Cuisine communautaire dans un camp d'internement des Canadiens-japonais, ca. 1943.

© Office national du film du Canada. Photothèque / Librairie et archives Canada / C-024452

私はカナダ人だ

Énoncés de principe

Vision

La Fondation canadienne des relations raciales s'est fixé comme objectif d'agir à titre d'agent de changement et de chef de file s'exprimant ouvertement à l'égard de la lutte visant à éliminer le racisme sous toutes ses formes et à contribuer à l'essor d'une société canadienne plus harmonieuse.

Mission

La Fondation s'est engagée à instaurer un réseau national consacré à la lutte contre toute forme de racisme dans la société canadienne et à contribuer à renforcer l'identité canadienne en ce qui a trait notamment aux principes d'égalité des chances, d'équité, de justice et de dignité humaine. La Fondation s'est engagée à mieux faire comprendre les causes et manifestations passées et actuelles du racisme, et à contribuer à son élimination par une promotion de relations raciales et ethniques véritables et harmonieuses, par une responsabilisation civique, par des activités de recherche, et par le soutien et la promotion du développement de politiques nationales et la constitution de banques de données. La Fondation s'est engagée à être un porte-parole national et un agent de changement dans son travail avec tous les secteurs de la société canadienne.

Valeurs

Le travail de la Fondation a pour prémisses le désir de créer et de faire s'épanouir une société tolérante, fondée sur le respect mutuel et la dignité humaine. Pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale, la Fondation s'appuie sur les principes fondamentaux des droits de la personne, d'harmonie, d'égalité, de justice sociale et d'identité canadienne. Elle en fait la promotion par :

- un leadership national de type proactif et consultatif qui offre un cadre intellectuel national aux initiatives axées sur l'élimination du racisme sous toutes ses formes, renforce la responsabilité civique et l'identité canadienne, et favorise une plus grande harmonie au sein de la société;
- une coopération et une coordination de tous les secteurs de la société canadienne pour parvenir à des valeurs communes et atteindre les objectifs de la Fondation;
- une application constante à déployer son rôle d'agent national de changement en vue de favoriser un changement systémique positif pour éliminer le racisme.

But

Le mandat de la FCRR tel que défini par la Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales, consiste à faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en oeuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada. Elle parvient à s'en acquitter

- en effectuant des recherches, en recueillant des données et en établissant une base d'information nationale permettant d'aider les entreprises, les organisations syndicales et patronales, les organismes bénévoles, communautaires et autres organismes ainsi que les institutions publiques, les gouvernements, les chercheurs et le grand public à éliminer et mieux comprendre la nature du racisme et de la discrimination raciale,
- en servant de centre d'information sur les ressources existant dans le domaine des relations raciales et en établissant des liens avec des institutions publiques, privées ou des établissements à vocation éducative notamment les bibliothèques;
- en facilitant la consultation et l'échange d'information concernant la politique, les programmes et la recherche en matière de relations raciales;
- par la promotion d'une formation efficace dans le domaine et par l'aide à l'élaboration de normes professionnelles;
- en sensibilisant davantage le public quant à l'importance de l'élimination du racisme et de la discrimination raciale;
- en collaborant avec les entreprises, les organisations patronales et syndicales, les organismes bénévoles, communautaires et autres organismes ainsi qu'avec les institutions publiques, et les niveaux du gouvernement pour la mise sur pied et le soutien de divers programmes et activités;
- par l'encouragement et la promotion de l'élaboration d'une politique et de programmes efficaces pour l'élimination du racisme et de la discrimination raciale.

Gouvernance

La Fondation canadienne des relations raciales est dirigée par un Conseil d'administration composé d'un président et d'au plus dix-neuf administrateurs; des efforts sont faits pour avoir un représentant de chaque province et territoire.

Son fonctionnement quotidien est assuré par un directeur général qui est également membre d'office du conseil.

Le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, nomme les administrateurs et le directeur général.

En vertu de la loi le régissant, le Conseil d'administration doit se réunir au moins deux fois par année. Dans la pratique, les membres du conseil d'administration tentent de se rencontrer trois fois par année en choisissant pour chaque rencontre une ville située dans une province ou un territoire différent.

Conseil d'administration



De gauche à droite

Première rangée :

Nazanin Afshin-Jam (Vancouver, Colombie Britannique), Claudia Patricia Càceres Càceres (Québec, Québec), Albert Lo (Richmond, Colombie Britannique), Dr. Ayman Al-Yassini, (Toronto, Ontario), Marge Nainaar* (Prince-Albert, Saskatchewan), Art Miki¹ (Winnipeg, Manitoba)

Deuxième rangée :

Toni Silberman (Toronto, Ontario), Andrew Griffith² (Ottawa, Ontario), Roman Melnyk (Toronto, Ontario), Ashraf Ghanem (Fredericton, New Brunswick), Kenny Blacksmith (Gloucester, Ontario), Lyn Q. Chow (Calgary, Alberta)

En arrière : Peter Campbell (Mississauga, Ontario), Hakim Feerasta (Toronto, Ontario)

¹Représentant du NAJC et conseiller du conseil d'administration

²Sous-ministre désigné

*Mandat terminé le 18 février 2011

Nos outils

Colloque du Prix d'excellence

Ce Colloque, au cours duquel sont reconnues des initiatives remarquables dans le domaine de la lutte contre le racisme, est une occasion d'échanger de l'information et les meilleures pratiques. Le Colloque permet également d'établir des liens avec d'autres organisations et agences.

Causeries canadiennes

Il s'agit d'un événement annuel où un conférencier de renom fait une présentation sur un sujet relié au mandat de la FCRR.

Tables rondes

Chaque année, la FCRR organise trois tables rondes centrées sur des questions et des sujets d'actualité reliés directement à ses priorités stratégiques. Afin d'encourager la participation de la population canadienne, ces discussions ont lieu dans différentes régions du pays et sont accessibles, si possible, par téléconférence.

Prendre le pouls de la nation

L'un des principaux défis qui se posent à la FCRR est d'évaluer l'état des relations raciales dans le pays. Dans le cadre de ces activités, et en collaboration avec l'Association d'études canadiennes, la FCRR commande un sondage national annuel sur des sujets portant sur les relations raciales et les droits de la personne au Canada.

Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMRD)

Depuis les débuts de la CCMRD, la FCRR est une partenaire clé active. En collaboration avec la Commission canadienne pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et l'éducation (UNESCO), les commissions provinciales des droits de la personne et des municipalités partout au pays, la CCMRD œuvre pour l'élimination du racisme et de la discrimination raciale ainsi que pour la promotion d'un Canada harmonieux.

Éducation et formation

Le Centre d'éducation et de formation (CEF) de la FCRR crée et offre des programmes à visée pédagogique portant sur la diversité, l'équité et les droits de la personne dans un cadre antiraciste. Le Centre offre ainsi aux secteurs public et privé des cours et des ateliers ainsi qu'un environnement propice au dialogue. Le CEF propose également des animateurs, des conférenciers et des spécialistes pour soutenir les projets éducatifs. Projets et présentations sont conçus sur mesure pour répondre à des besoins particuliers et à l'intention de groupes donnés.

Participation des jeunes

La Fondation accorde une importance primordiale à la participation des jeunes au changement social. Par l'entremise de programmes tels que le Programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral, la FCRR permet aux jeunes Canadiens chômeurs ou sous-employés de 15 à 30 ans d'acquérir l'expérience et les compétences dont ils ont besoin pour entrer sur le marché du travail et y participer pleinement. À l'occasion, la FCRR recrute des jeunes faisant des études supérieures, qui peuvent participer à des projets de recherche modestes sur une base volontaire afin de parfaire leurs compétences en recherche, en analyse et en rédaction.

Site Web (www.crrf-fcrr.ca)

Le site Web de la Fondation, facilement accessible, est une ressource d'information sur le racisme et la discrimination raciale.



« On ne voit
bien qu'avec
le coeur. »

Unis contre le racisme.

www.uniscontrelracisme.ca



Message du président du conseil



Au nom du conseil d'administration de la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR), je suis fier de présenter le rapport annuel de l'année 2010-2011

Il y est fait état des programmes et des projets mis sur pied par la Fondation pendant l'année et des progrès réalisés en matière de promotion de l'identité canadienne, de la responsabilité civique et de l'harmonie sociale.

En mai 2010, la Fondation a tenu son Colloque du Prix d'excellence national bisannuel à Montréal, au Québec. Parmi les personnes présentes, on retrouvait des dignitaires, des représentants du gouvernement, des leaders communautaires, des spécialistes et des chercheurs dans divers domaines, et dont l'appui, l'ouverture d'esprit et la participation active ont apporté un surplus de sens et de pertinence au thème de l'événement : « Comprendre, désapprendre et lutter contre les préjugés » (*Understanding, Unlearning and Addressing Bias*).

La cérémonie de remise du Prix d'excellence a été un moment fort du Colloque. Nous étions très contents du haut niveau des gagnants choisis par le jury. Mis sur pied dans le but de reconnaître les meilleures pratiques et l'excellence des organisations et des personnes dans la lutte contre le racisme ou leur progrès dans l'établissement de relations positives entre les races, le programme vise à encourager d'autres acteurs à œuvrer pour l'élimination du racisme et de la discrimination raciale au Canada et à les inspirer.

Pendant que nous étions à Montréal, nous avons saisi l'occasion afin de convoquer une assemblée publique annuelle en même temps qu'avait lieu l'une de nos réunions du conseil d'administration. En plus de fournir de l'information et de répondre aux questions, les assemblées publiques ont comme rôle précieux et important de rendre des comptes au public et de lui assurer la transparence.

Étant mandatés pour servir la population, nous avons l'obligation de gérer de façon sensée et responsable les ressources limitées de la FCRR, surtout dans un milieu de contraintes financières permanentes. Entre membres du conseil d'administration et membres de la direction, nous nous rappelons sans cesse qu'il faut ajouter de la valeur à toutes nos entreprises, accroître notre efficacité et maximiser notre efficacité. En s'inspirant de cette philosophie, la FCRR a consenti des efforts soutenus à la recherche de partenaires et de collaborateurs; cette approche a porté ses fruits. Les pages qui suivent présentent de nombreux résultats positifs obtenus qui en font foi.

Il est important de garder ouvertes les portes de communication avec nos partenaires et nos intervenants. L'un de ces partenaires clés est Citoyenneté et Immigration Canada. Les activités de la Fondation sont portées à bout de bras par le Ministère, mais la communication continuelle et un dialogue ouvert ont contribué à promouvoir la transparence et la coopération. Nous avons ainsi appris à éviter la duplication des tâches et à prévenir le gaspillage de façon plus efficace.

Pendant l'année financière, une demande de financement de l'un de nos projets a été approuvée par Citoyenneté et Immigration Canada par l'entremise de son Programme du multiculturalisme. Le projet est conçu pour améliorer les relations raciales au moyen de discussions positives et d'engagements constructifs. Il vise à favoriser la coopération et à promouvoir l'éducation civique et permettra également aux participants de chercher des moyens de promouvoir le sentiment d'appartenance au Canada et d'accroître la participation de tous les Canadiens, qui vivent dans une société de plus en plus diversifiée. Dans le cadre de ce projet, on prévoit un forum national qui permettrait des échanges substantiels entre les différentes communautés ethnoculturelles et religieuses afin de les aider à parfaire leurs connaissances sur les valeurs et les traditions démocratiques du Canada, de même que sur leurs droits et leurs responsabilités en tant que citoyens et résidents de ce pays.

Une organisation ne peut réussir ses actions sans avoir une vision claire de ses objectifs ni sans une direction

sensée, réfléchi et stratégique. En collaboration avec la direction, ainsi qu'avec le soutien de professionnels, un travail immense a été accompli vers l'élaboration d'un nouveau plan stratégique qui sera terminée au début de la nouvelle année financière et qui se déploiera sur plusieurs années. Ce document, orienté vers l'avenir, a pour but de guider la FCRR dans la poursuite de son mandat, tout en mettant l'accent sur l'établissement d'un centre d'information national sur les relations raciales. En effet, il manquait un tel centre étant donnée la vision de la Fondation d'être la voix et l'agent de changement à l'échelle nationale en vue de l'élimination de toutes les formes de racisme et de la promotion d'un Canada où l'harmonie règne davantage.

Afin d'assurer une surveillance plus efficace, la structure de gouvernance de la FCRR a été revue, entraînant la révision des règlements sur les comités de gouvernance et des ressources humaines. La révision a permis la nomination, à ces comités, de personnes qui ne sont pas des directeurs, comme le prévoit la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*.

Deux nouveaux membres ont été nommés au conseil d'administration de la FCRR, au cours de l'année : Hakim Feerasta de Toronto et Kenny Blacksmith de Gloucester. Nous les remercions d'offrir leur riche expérience et leurs nombreuses compétences qui constitueront un apport bienvenu.

Par ailleurs, Marge Nainaar de Saskatchewan a terminé son mandat comme membre du conseil. Nous la remercions de sa contribution à la FCRR, nous lui disons toute notre gratitude et nous lui offrons nos meilleurs vœux.

Il faut aussi souligner la contribution de Peter Campbell, de Toronto, nommé d'abord au comité d'investissement de la FCRR au titre de la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*. Nous lui sommes très reconnaissants de son engagement et du leadership qu'il a exercé en tant que président de ce comité, ainsi que de son appui, de ses idées pertinentes et de ses judicieux conseils dont il a fait profiter le conseil d'administration.

La Fondation doit son succès de l'an dernier au dévouement des membres du conseil, du personnel et des bénévoles, de même qu'à l'engagement et à la contribution de nos intervenants et de nos partenaires. Nous vous remercions tous et nous sommes certains que la nouvelle année sera excitante et productive.

Le président du conseil,



Albert Lo



Message du directeur général

Réalisations et avancées ont marqué l'année financière 2010-2011. Nous étions toujours aux prises avec des difficultés financières causées par la crise économique, mais la FCRR a néanmoins été en mesure de remplir son mandat et de faire preuve d'excellence dans la mise en œuvre de ses programmes. « Comprendre, désapprendre et lutter contre les préjugés » était le thème du Colloque du Prix d'excellence national de la Fondation en 2010. Ce Colloque est un programme bisannuel qui reconnaît et promeut les meilleures pratiques en matière de lutte contre le racisme au Canada, et tisse des liens entre la communauté universitaire, le gouvernement, le secteur privé et les organisations communautaires. La qualité supérieure de son programme, garante de son succès, a attiré des chercheurs et des décideurs canadiens de renom dans les domaines du multiculturalisme et de la lutte contre le racisme. Pendant le Colloque, les participants ont exploré des questions d'ordre théorique et pratique, par exemple, les thèmes suivants : « Changements culturels du nouveau millénaire : un nouveau paradigme? » (Millennial Cultural Shift: Is there a New Paradigm?) et « Progrès réalisés dans la normalisation des titres de compétence internationaux » (Advances in the Normalization of International Qualifications).”

Le Colloque doit aussi une part de son succès à l'engagement de nos partenaires. Des agences canadiennes phares, telles que la Commission canadienne des droits de la personne, le ministère de Citoyenneté et Immigration et OMNI Television ont apporté un appui financier et en nature. Le partenariat avec le Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM) nous a permis d'accueillir le Colloque à Montréal; les Canadiens et les Québécois ont ainsi eu l'occasion d'entendre des chercheurs de premier plan du Centre, qui se spécialise dans l'étude des relations ethniques au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde.

Nos partenaires nous ont également permis d'offrir un vaste éventail de projets supplémentaires au cours de l'année 2010-2011. Par exemple, en collaboration avec le Centre de Criminologie de l'Université de Toronto, nous avons animé une table ronde portant sur « Les jeunes, les

questions de races et la justice pénale » (Youth, Race and Criminal Justice). Avec OMNI Television, nous avons animé un débat sur « Promouvoir la lutte contre le racisme » (The Selling of Anti-Racism). À cette discussion participaient des directeurs d'organisations canadiennes qui, en 1999, ont contribué à la création d'une imposante campagne de lutte contre le racisme au nom de la FCRR.

De plus, en partenariat avec la Commission canadienne des droits de la personne, l'Université d'Ottawa et la CBC, la FCRR a également pu accueillir un événement national majeur intitulé « Les droits de la personne et le multiculturalisme : une soirée en compagnie d'Irshad Manji » (Human Rights and Multiculturalism: An Evening with Irshad Manji). Enfin, la Causerie canadienne de la Fondation a donné la parole à Art Miki, ancien président de la National Association

of Japanese Canadians (association nationale des Canadiens d'origine japonaise) et représentant de cette association au conseil d'administration de la FCRR. Art Miki a traité du thème « Se rappeler le passé raciste; reconnaître le racisme présent » (Recalling the Racist Past; Naming the Racist Present). Son message nous invitait tous à rester en alerte et engagés, et de joindre nos efforts pour éliminer le racisme et pour renforcer l'identité canadienne.

Enfin, au cours de l'année, nous avons fait d'importants progrès dans nos démarches pour obtenir trois contrats qui nous permettront de réaliser des projets au nom de Citoyenneté et Immigration Canada et du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Ces projets témoignent de l'engagement de la Fondation à l'égard de son mandat : œuvrer pour l'élimination du racisme et de la discrimination raciale en promouvant des relations harmonieuses et efficaces entre les ethnies et les races et la responsabilité civique.

Nous n'avons abordé ici que les faits saillants de nos réalisations pendant l'année 2010-2011. Les défis étaient, certes, rudes à relever, mais nous avons réussi, grâce au soutien de notre personnel, de notre conseil d'administration et de nos partenaires, à aller de l'avant et à contribuer au développement d'un Canada qui offre une meilleure vie pour tous.

Le directeur général,

Ayman Al-Yassini, Ph.D



LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE COMITÉ DIRECTEUR peut, entre les réunions du conseil, exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

Membres : Albert C. Lo¹ (Président du conseil), Roman Melnyk, Ashraf Ghanem, Toni Silberman (Vice-présidente)

LE COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION assume la responsabilité fiscale de la Fondation, supervise ses activités financières, examine les rapports de placement qui lui sont soumis, et conseille les administrateurs de la Fondation en matière de politique financière; il examine les budgets, les modifie et en recommande l'approbation.

Membres : Ashraf Ghanem (Président), Lyn Chow, Roman Melnyk, Hakim Feerasta, Albert C. Lo (Membre ex-officio)

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE est chargé, entre autres choses, d'assurer une bonne gestion de l'organisme et de délimiter adéquatement les rôles, responsabilités, tâches et fonctions des membres de la direction, du Conseil d'administration et de ses comités.

Membres : Roman Melnyk (Président), Ashraf Ghanem, Toni Silberman, Claudia Patricia Cáceres Cáceres, Albert C. Lo (Membre ex-officio)

LE COMITÉ DES NOMINATIONS aide le Conseil d'administration à sélectionner les candidats possibles aux postes de directeur général, président du Conseil d'administration, administrateurs, et membres des divers comités permanents et des comités consultatifs, conformément aux compétences requises pour chaque poste et aux critères de sélection établis.

Membres : Toni Silberman (Présidente), Nazanin Afshin-Jam, Art Miki (Membre externe), Albert C. Lo (Membre ex-officio)

LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES est chargé de la mise en application de politiques et de procédures de qualité supérieure en matière de ressources humaines. Il s'occupe également de revoir tout problème exceptionnel lié au personnel.

Membres : Toni Silberman (Présidente), Ashraf Ghanem, Claudia Patricia Cáceres Cáceres, Albert C. Lo (Membre ex-officio)

LE COMITÉ DES PLACEMENTS est mandaté par la Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales. Il est composé du président du Conseil d'administration, d'un administrateur et de trois membres nommés par le gouverneur en conseil. Il formule des recommandations et assiste le Conseil en ce qui concerne les placements du capital du fonds de dotation.

Membres : Peter Campbell (Président), Ashraf Ghanem (Membre ex-officio), Albert C. Lo (Membre ex-officio)



LE COMITÉ DE SÉLECTION DU PRIX D'EXCELLENCE est formé tous les deux ans pour choisir les récipiendaires du Prix d'excellence pour les meilleures pratiques exercées dans le domaine de la lutte contre le racisme.

Le sous-ministre du ministère de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, ou une personne désignée par le sous-ministre, selon la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*, est avisé des réunions du Conseil d'administration de la Fondation ou de ses comités, et peut participer à ces réunions, mais n'a pas le droit de vote. Le délégué du sous-ministre était M. Andrew Griffith, en tant que directeur général, Citoyenneté et Multiculturalisme, du ministère de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme.

Le conseil d'administration bénéficie également d'une association établie et productive avec l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise (ANCJ). M. Art Miki, qui en est le représentant, peut assister aux réunions du conseil d'administration, mais n'a pas le droit de vote.

Tout au long de l'année, le personnel de la Fondation a été assisté dans son travail par des bénévoles, notamment des étudiants de la Faculté d'éducation de l'Université York, d'autres de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (IEPO/UT) et, sous les auspices du YMCA du Grand Toronto, de jeunes stagiaires du programme public fédéral PJS (Psj.gc.ca).

¹.1. M. Albert Lo, en sa qualité de président du Conseil d'administration, est membre de tous les comités et M. Ayman Al-Yassini, directeur général, en est membre d'office.

* Membre ayant démissionné ou dont le mandat se termine au cours de l'exercice.

** Nouveau membre ou membre dont le mandat a été renouvelé au cours de l'exercice.



Un aperçu de l'état des relations raciales du point de vue de la FCRR

Au cours de l'année, la FCRR a émis plusieurs communiqués de presse concernant les relations raciales au Canada; ceux-ci peuvent être consultés sur le site Web de la Fondation à www.crrf-fcrr.ca. Le directeur général a rencontré des intervenants partout au pays et a fait de nombreuses présentations en tant que conférencier principal ou expert dans les colloques nationaux et les réunions régionales sur des sujets reliés à l'identité canadienne, au racisme et à la discrimination raciale. L'aperçu qui suit met en relief certains des thèmes ayant occupé le devant de la scène au Canada, et que la FCRR a explorés.

Le racisme et la discrimination existent toujours, mais certains événements, tels que le Colloque du Prix d'excellence de la Fondation, ayant comme thème cette année « Comprendre, désapprendre et lutter contre les préjugés », nous ont permis de croire que nous réalisons d'importants progrès vers l'atteinte d'une harmonie sociale et d'un sentiment d'appartenance plus solides. Le Colloque a eu lieu à Montréal, du 17 au 19 mai 2010 et a réuni des experts, des décideurs, des groupes communautaires, des chercheurs et des spécialistes qui ont participé à une discussion animée sur des sujets d'actualité tels que les changements d'ordre démographique survenus au sein de la société canadienne, les services de police, les droits de l'homme, le profilage racial et social, les droits des peuples autochtones, les stratégies d'inclusion dans le système d'éducation et les titres de compétences étrangers.

Le Prix d'excellence a récompensé cinq organisations pour leurs meilleures pratiques en matière de lutte contre le racisme. Ces organismes, parmi beaucoup d'autres tout aussi engagés et talentueux, ont contribué à bâtir un Canada sans exclus. Néanmoins, pendant l'année écoulée, d'autres difficultés sont survenues concernant l'établissement d'équivalences de titres de compétences étrangers et l'embauche de membres des communautés racialisées. Il n'est pas étonnant que, le 23 juillet 2010, la FCRR ait appuyé un projet dont le but était de revoir les règlements sur les politiques d'équité en matière d'emploi en ce qui concerne l'embauche dans la fonction publique, tout en réitérant son engagement à l'égard des principes d'équité et de mérite qui sous-tendent la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Le 12 août 2010, la FCRR a fait part de sa profonde inquiétude lorsque sont survenus deux incidents de nature raciste dans deux régions distinctes du Canada. À St John's, à Terre-Neuve, des propos racistes ont été griffonnés sur une voiture. Deux semaines auparavant, dans le même secteur de cette ville, un swastika avait été peint au pistolet sur un mur d'un centre communautaire d'une église et sur une autre voiture. À Richmond, en Colombie-Britannique, deux jeunes ont peint au pistolet des graffitis de nature raciste dans l'escalier d'un marché chinois du marché public de Richmond. La GRC de Richmond a rapidement arrêté deux jeunes hommes de 18 et de 16 ans respectivement qui ont été accusés de méfaits.

La Fondation a aussi exprimé sa préoccupation après les actes de vandalisme commis contre plusieurs synagogues de Montréal et une école juive au début du mois de janvier 2011. Un sondage, réalisé au nom de l'Association internationale des études sur le Canada (une division de l'Association d'études canadiennes) et de la Fondation canadienne des relations raciales au début du mois de janvier 2011, a révélé que trois sur dix répondants considèrent que les Canadiens musulmans adoptent les valeurs du Canada. Cette perception implique que l'on place les Canadiens musulmans dans une catégorie à part intitulée « les autres » qui n'appartiendraient pas à la catégorie « nous ».

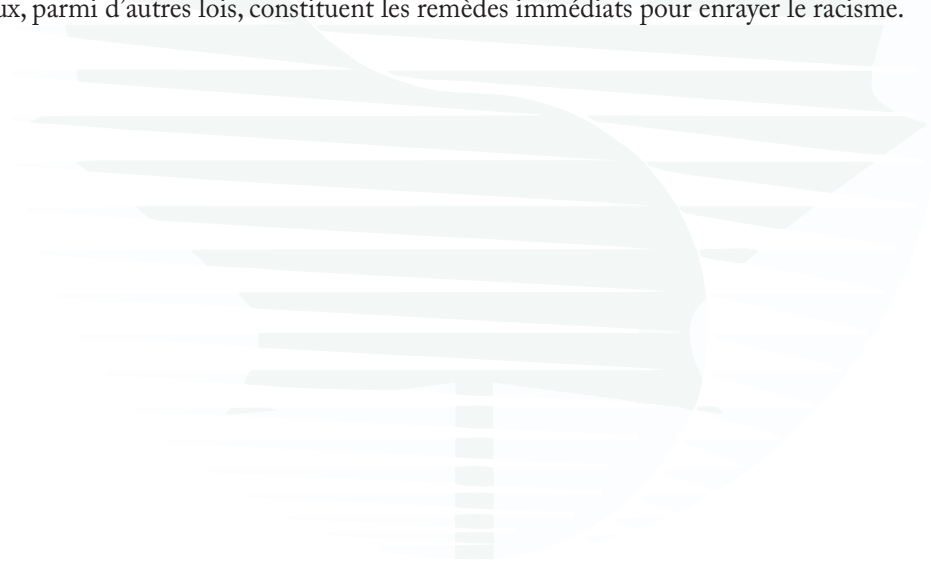
Un sondage réalisé par Léger Marketing au nom de la FCRR et de l'Association d'études canadiennes a, pour sa part, révélé que beaucoup de pays sont toujours aux prises avec le racisme et la discrimination raciale. Ce sondage a été conçu pour comprendre le point de vue de la population sur le racisme et son étendue; une telle analyse est importante, surtout si nous avons à cœur le bien-être de la société où les minorités visibles constitueront un pourcentage de plus en plus élevé de la population. Le sondage a été mené dans quatre pays (l'Allemagne, l'Espagne, le Canada et les États-Unis) pendant les mois de septembre et d'octobre 2010, et a porté sur divers aspects du racisme et de la discrimination. Parmi les résultats, on a noté que deux Canadiens sur trois croient que les minorités visibles et les Blancs sont traités de manière égale dans leur milieu de travail. Cependant, parmi les quatre populations, il y avait un pourcentage plus élevé de répondants allemands qui ont jugé que les minorités



visibles et les Blancs sont traités de manière égale dans leur milieu de travail. Un répondant canadien, américain et espagnol sur trois ont affirmé avoir été témoins d'un incident de nature raciste au cours de l'année écoulée. Les Canadiens sont également divisés sur la question de la hausse du racisme dans le pays. C'est au Canada que l'opposition au mariage interracial est la moins forte, et en Espagne où elle est la plus forte. Enfin, plus de répondants espagnols et allemands que de répondants américains et canadiens jugent que le gouvernement national devrait prendre les devants dans la lutte contre la discrimination.

En janvier 2011, la FCRR et l'Association d'études canadiennes ont dévoilé les résultats d'un autre sondage qui indiquait que les Canadiens sont divisés sur la question de la hausse du racisme au pays. Le sondage, explorant les expériences relatives aux manifestations de racisme au Canada, a révélé que les Canadiens avaient des opinions opposées. Par exemple, 65 pour cent des Canadiens ayant participé au sondage pensaient que les Blancs et les minorités visibles étaient traités de manière égale dans leur milieu de travail. Mais le partage des opinions était encore plus net sur la question de l'augmentation du racisme. Selon les résultats de ce sondage, auquel ont répondu environ 1 700 Canadiens, 46 pour cent des répondants ont jugé que le racisme augmentait. Un peu moins, soit 45 pour cent, étaient en désaccord avec cette opinion. Trente-huit pour cent des répondants ont indiqué qu'ils avaient été témoins d'un incident de nature raciste au cours de la dernière année.

Dans l'ensemble, les résultats pour 2010-2011 sont positifs. Même si nous devons toujours surmonter de nombreuses difficultés, nos progrès en tant que pays l'emportent sur les effets nuisibles des semeurs de haine. Nous croyons que chaque membre de la société doit endosser une part de la responsabilité de lutter contre le racisme. Nous devons apprendre de l'expérience de chacun comment lutter contre le racisme, la discrimination et les préjugés. L'éducation du public, la responsabilité individuelle et collective ainsi que l'application des lois sur les crimes haineux, parmi d'autres lois, constituent les remèdes immédiats pour enrayer le racisme.





Activités

Offrir une direction et agir à titre de porte-parole et d'agent catalyseur à l'échelle nationale dans la lutte contre le racisme sous toutes ses formes, en œuvrant à la mise en place d'un cadre et de programmes nationaux consacrés à l'élimination de toutes les formes de racisme et au renforcement de l'identité canadienne en collaboration avec tous les secteurs de la société canadienne.

Objectif stratégique

Colloque du Prix d'excellence

Montréal, 17-19 mai 2010

Le Canada subit actuellement une importante transformation influencée par plusieurs facteurs, notamment l'immigration, les changements d'ordre démographique et économique ainsi que par des événements politiques. Une composante clé de ce changement est la gestion des questions survenant d'une société diversifiée.

L'un des critères fondamentaux pour juger de la réussite d'un colloque est sa pertinence et son ouverture vis-à-vis des tendances et des préoccupations émergentes. Le Colloque du Prix d'excellence national regroupaient les éléments essentiels du débat public actuel et offrait un lieu de discussions et de dialogues ouverts. En partenariat avec le CEETUM (Centre d'études ethniques des universités montréalaises), les participants du Colloque se sont penchés sur deux questions fondamentales : sommes-nous en présence d'un nouveau paradigme nous permettant de comprendre, de désapprendre et de lutter contre les partis pris, les préjugés, les stéréotypes et la discrimination séculaires enracinés dans l'histoire et le comportement humains? Comment les Canadiens peuvent-ils maîtriser ces changements culturels et allier connaissances et compétences pour élaborer des outils qui transformeront la diversité en de nouvelles perspectives et de l'espoir pour les générations actuelles et futures?

Parmi les résultats clés du colloque, il faut mentionner une compréhension accrue du racisme, par les participants, dans le contexte canadien et québécois et de ses manifestations; ceux-ci ont aussi appris comment neutraliser ses effets dans les écoles, le milieu de travail et la vie quotidienne. Pendant le Colloque, les questions d'actualité étaient au centre des débats; ont été abordées les politiques, la recherche et les recherches actuelles en pluridisciplinarité, en éducation et en formation.

Prix d'excellence 2010

Le programme du Prix d'excellence de la Fondation canadienne des relations raciales FCRR a pour but de reconnaître les organisations des secteurs publics et privés et les organisations de bénévoles qui ont mis en œuvre des pratiques innovatrices exemplaires dans leur travail de promotion de relations raciales harmonieuses au Canada. Le programme du Prix appuie le mandat de la Fondation, soit l'élimination du racisme au Canada, récompense les meilleures pratiques dans ce domaine et rend hommage aux travaux d'excellence dans le domaine de la lutte contre le racisme. Le programme recueille et diffuse de l'information et du matériel ciblant l'élimination du racisme, établit des partenariats avec un vaste éventail d'organisations, et célèbre toute avancée dans la lutte continue contre le racisme Canada.

Le Prix récompense les organisations ayant fait preuve d'excellence dans leur travail de lutte contre le racisme et ayant privilégié une approche qui provoque les changements au sein des institutions et du système dans son ensemble. Le Prix reconnaît également les organisations qui font appel à des partenaires faisant partie de diverses communautés, aux minorités raciales ou aux peuples autochtones, dont le travail produit des résultats positifs importants et discernables, et capables d'inspirer d'autres organisations.

Organisations et meilleures pratiques : lauréats du Prix d'excellence 2010 de la FCRR :

	Catégorie: organisation et prix	Meilleures pratiques	Impact et succès
P R I V É E	Anima Leadership	Leadership dans les domaines de la diversité et de l'équité-Diversity and Equity Leadership Institute (DELI)	
	Anima Leadership est au premier rang de la formation dans le domaine de la diversité depuis 2006. Elle aide les personnes, les organisations et les communautés à réussir un changement transformateur holistique. Son approche interdisciplinaire contre le racisme et les préjugés intègre aux modèles traditionnels les avancées récentes dans les domaines de l'intelligence émotionnelle, de la transformation de conflits et du développement de la prise de conscience.	Les cofondateurs de l'entreprise, Anna-hid Dashtgard et Shakil Choudhury, se sont rendus compte que les approches traditionnelles de lutte contre le racisme et les préjugés ne s'attaquaient pas aux formes d'exclusion les plus subtiles et qui touchent le système dans son ensemble ni ne tenaient compte du rôle central des émotions, qui influencent le comportement. Le DELI a été fondé en janvier 2007 pour répondre à ce besoin toujours croissant. Depuis lors, des milliers de participants partout au Canada ont pris part à ce processus d'apprentissage expérientiel unique de trois jours.	Les réactions au DELI ont été extraordinairement enthousiastes. Ainsi, de plus en plus de leaders et d'employés travaillant dans des organisations du secteur public et à but non lucratif attestent de son pouvoir à changer les comportements. Le programme a remporté un succès particulièrement retentissant auprès du personnel des commissions scolaires, des policiers et des professionnels des soins de santé. En 2006, un projet pilote mené en collaboration avec des élèves d'une école intermédiaire de la Commission scolaire du district de Toronto, a entraîné une réduction importante des cas de renvoi temporaire et d'exclusion; quant au personnel du Syndicat des infirmiers et des infirmières de la Colombie-Britannique, il a signalé une prise de conscience accrue et une diminution proportionnelle de préjugés à l'endroit des personnes.
É D U C A T I O N	Association d'études canadiennes	Éducation publique de lutte contre le racisme	
	Fondée en 1973, l'Association d'études canadiennes (AÉC) a pour but d'influencer l'élaboration des politiques de lutte contre le racisme et la discrimination, principalement en publiant des résultats de recherches et de sondages fondés sur des données probantes, et en organisant des forums et des colloques de grande envergure sur des sujets relatifs à l'élaboration de politiques.	Selon les recherches menée par l'AÉC sur des sujets sociaux et démographiques, les Canadiens ne mesurent pas l'étendue et la nature du racisme au Canada. Les résultats de ces recherches indiquent aussi une importante inertie aux niveaux politique et bureaucratique. Depuis 2001, l'AÉC a adopté plus de mesures décisives pour s'attaquer à ce problème. Dans le cadre de son projet d'éducation publique de lutte contre le racisme, l'organisation publie chaque trimestre des recherches fondées sur des données probantes sur la discrimination et le racisme au Canada dans ses revues <i>Thèmes canadiens</i> et <i>Diversité canadienne</i> .	Les résultats des sondages de l'AÉC sont régulièrement publiés dans les grands journaux nationaux. En 2009, le journal <i>The Globe and Mail</i> s'est appuyé sur des travaux de l'AÉC pour rédiger une série d'articles sur l'iniquité relative au revenu à l'endroit des minorités visibles. Selon certains représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadienne, le numéro de <i>Thèmes canadiens</i> de l'hiver 2009, qui portait sur la santé des Autochtones, est à l'origine d'une importante augmentation du financement des soins de santé pour cette population. De même, une série d'articles, également publiés dans la revue <i>Thèmes canadiens</i> de 2007 à 2009, ont contribué au changement de politiques en faveur des travailleurs immigrants.



C O M M U N A U T A I R E P U B L I C	Finissons-en avec l'antisémitisme sans tarder	Choisissez votre voix	
	Tony et Elizabeth Comper ont fondé l'organisation Finissons-en avec l'antisémitisme sans tarder (FAST) en 2004, en réaction à la soudaine poussée de violence antisémite au Canada. L'essentiel de leurs efforts se concentre sur le financement des programmes éducatifs visant à aide les jeunes à trouver le courage de s'insurger contre la haine.	<p>En septembre 2005, FAST a créé, en partenariat avec le Comité des charités du Congrès juif canadien, le programme « Choisissez votre voix », CVV, un outil éducatif bilingue à l'intention des élèves de la sixième à la huitième année, conçu pour leur donner les moyens de s'opposer au fanatisme sous toutes ses formes. Ce programme, offert gratuitement à tous les éducateurs au Canada, comprend quatre plans de leçons, une stratégie d'évaluation et un DVD primé.</p> <p>Comme il peut répondre aux exigences du programme scolaire dans plusieurs matières, le programme CVV a reçu un accueil favorable d'un grand nombre d'éducateurs qui ont intégré cette ressource à leurs propres plans de leçons.</p>	<p>Le témoignage direct de victimes de persécutions subies par des membres de minorités raciales a aidé les élèves à voir au-delà des stéréotypes. De plus, le DVD accompagnant le programme, qui souligne le travail de champions canadiens dans le domaine des droits de la personne, incite les élèves à réfléchir aux moyens qu'ils prendraient eux-mêmes pour fustiger le racisme.</p> <p>CVV a capté l'intérêt des jeunes qui ont été victimes de discrimination, mais aussi des auteurs de ces méfaits qui, pour la première fois, prenaient conscience de leurs actes. Le programme encourage également les jeunes à écrire; ainsi, l'une des classes de sixième année a eu l'idée de présenter son propre recueil de poèmes sur l'Holocauste, qu'ils ont intitulé <i>L'Avenir est entre nos mains</i>.</p>
	Police régionale de York	Ligne directe de signalement des crimes haineux Hate	
	Avec plus d'un million d'habitants, le secteur servi par la police régionale de York connaît l'une des plus fortes croissances. La devise « Deeds Speak » (nos actes parlent) inspire le travail de plus de 1 364 policiers professionnels à temps plein et d'un personnel de soutien comptant près de 500 membres.	<p>La population de la région de York se compose de 30 % de membres de minorités visibles dont un grand nombre sont d'origine chinois ou sud-asiatique. Pendant la saison de la pêche de 2007, plusieurs agressions violentes commises contre des pêcheurs canadiens d'origine asiatique ont été signalées.</p> <p>Pour résoudre ce problème et d'autres de même nature, le Bureau des ressources culturelles et de la diversité de la police régionale de York a mis en place, en septembre 2007, une ligne directe de signalement des crimes haineux, de même qu'un groupe de travail communautaire sur les crimes haineux regroupant des représentants de communautés juives, asiatiques, musulmanes et LGBT vulnérables.</p>	<p>Cette ligne directe permet aux résidents de York victimes d'agressions à l'extérieur de leur municipalité de signaler ces incidents à la police régionale de York, qui transmet leurs rapports aux compétences appropriées. En plus d'envoyer aux agresseurs le message clair que la haine ne sera pas tolérée, ces initiatives facilitent le dialogue entre les différents services de police.</p> <p>Ce projet a eu un impact considérable : grâce aux efforts de la police régionale de York, une condamnation pu être obtenue dans l'affaire la plus grave relative aux agressions commise contre des pêcheurs, et une communauté isolée par des agressions racistes s'est trouvé un défenseur.</p>



G O V E R N E M E N T A L	Ministère de l'Éducation de l'Ontario	Direction de l'éducation inclusive/Stratégie de promotion de l'équité et d'un système d'éducation inclusif	
	<p>En tant qu'agence gouvernementale responsable de tous les niveaux de l'éducation publique dans la province canadienne où vit la population la plus diversifiée du pays, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a adopté de nombreuses mesures grâce auxquelles il a réussi à promouvoir un système d'éducation au sein duquel chaque élève peut réaliser son plein potentiel.</p>	<p>En 2008, le Ministère de l'Éducation a constaté que 43 des 72 commissions scolaires de l'Ontario avaient mis en place une politique relative à l'équité, sous une forme ou une autre, tandis que seulement douze d'entre elles avaient une politique relative aux accommodements de nature religieuse. Ces chiffres inquiétants ont ranimé la volonté du Ministère d'œuvrer pour un système d'éducation public véritablement équitable et inclusif.</p> <p>Une table ronde organisée à l'initiative du Ministère de l'Éducation a posé les bases d'une stratégie de promotion de l'équité et d'un système d'éducation inclusif. Mise en place en avril 2009, la stratégie offre un cadre au niveau provincial susceptible d'aider les intervenants à repérer et à faire disparaître les partis pris discriminatoires et les obstacles du système qui bloquent la réussite des élèves. Le Ministère a mis sur pied la Direction de l'éducation inclusive dans le but d'orienter et d'appuyer ce projet.</p>	<p>La Direction de l'éducation inclusive a établi des lignes directrices et des meilleures pratiques afin d'aider les commissions scolaires à mettre en œuvre des politiques relatives à l'équité qui s'alignent sur les engagements de base de la Stratégie. En juin 2009, le Ministère a publié une version étendue du document Politique/Programmes Note n° 119, où le Ministère reconnaît que des facteurs tels que la race, le sexe, l'orientation sexuelle, statut socioéconomique, etc. se recoupent pour créer des obstacles potentiels supplémentaires. Des partenariats importants sont nés avec des intervenants clés : la Communauté musulmane du Canada, le Collège de police de l'Ontario et les responsables des diverses matières scolaires, entre autres.</p> <p>Le personnel de tous les bureaux régionaux du Ministère ainsi que 350 représentants des commissions scolaires et quelque 2 000 éducateurs ont reçu une formation sur la stratégie. De plus, 15 000 CD ainsi que du matériel de la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) ont été distribués aux écoles de l'Ontario. Le personnel de chacune de ces écoles reçoit une formation continue en éducation équitable.</p>

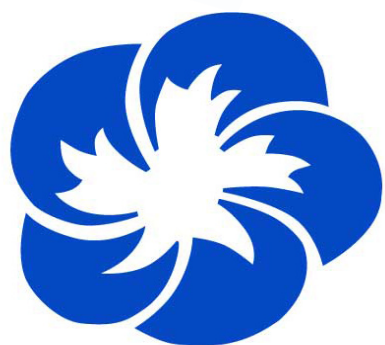
Partenaire principal : CEETUM

Le succès du Colloque du Prix d'excellence est attribuable à plusieurs facteurs, notamment à l'engagement des partenaires de la Fondation.

Le partenaire principal du Colloque était le Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM).

Le CEETUM est un centre de recherche interuniversitaire et multidisciplinaire réunissant des chercheurs spécialisés dans l'étude des relations ethniques au Québec, au Canada et partout dans le monde. Le rôle du CEETUM est de promouvoir la recherche en études ethniques en réunissant des spécialistes complémentaires. Le Centre offre à ses membres et à ses étudiants un cadre scientifique et administratif qui leur permet de dépasser les limites de leurs disciplines respectives. Fondé en 1992, il compte aujourd'hui 46 chercheurs affiliés aux universités francophones et anglophones de Montréal, y compris l'Université de Montréal, HEC Montréal, l'Institut national de la recherche scientifique - urbanisation, culture et société (INRS-UCS), l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'Université McGill, l'Université Concordia et l'Université de Sherbrooke.





National Association of Japanese Canadians



**Citizenship and
Immigration Canada**

**Citoyenneté et
Immigration Canada**



**CANADIAN HUMAN
RIGHTS COMMISSION**

**COMMISSION CANADIENNE
DES DROITS DE LA PERSONNE**



Offrir et promouvoir une éducation et une formation efficaces partout au pays dans le but de faciliter les changements dans les relations raciales et d'œuvrer à renforcer l'harmonie déjà présente au Canada.

Objectifs stratégique

Les activités du Centre d'éducation et de formation (CÉF) remplissent le mandat et le plan stratégique de la FCRR, soit d'offrir et de promouvoir une éducation et une formation efficaces partout au pays pour faciliter les changements dans les relations raciales et civiques et renforcer l'harmonie régnante au Canada.

Le CÉF travaille avec les personnes, les communautés et les organisations pour s'attaquer à toutes les manifestations de racisme et de discrimination. Par une éducation transformatrice offerte aux adultes et des approches expérientielles et participatives, nos programmes habilitent les apprenants à attaquer efficacement les injustices sociales, et offrent une éducation et une formation axées sur la lutte contre le racisme dans le but d'éliminer toutes les formes de discrimination raciale au Canada et de renforcer les relations harmonieuses entre tous les Canadiens.

Fondements de l'équité et de la lutte contre le racisme

Conçu en 2004, d'abord comme activité de partenariat avec le Conseil scolaire du district de Toronto (CSDT), le cours sur les fondements de l'équité et de la lutte contre le racisme est destiné aux enseignants, aux administrateurs et aux représentants des conseils scolaires qui souhaitent approfondir leur compréhension de la diversité et du racisme dans le système scolaire et leurs compétences pour résoudre les problèmes qui y sont reliés. Depuis 2008, le CSDT a intégré ce cours au perfectionnement professionnel des enseignants en cours d'emploi.

Le cours « Fondements de l'équité et de la lutte contre le racisme » est un modèle pour d'autres formations sur l'équité et la lutte contre le racisme, et certains aspects de ce cours ont été adaptés aux besoins d'autres ateliers de formation destinés aux enseignants.

Institut du leadership en matière d'équité et de diversité : Intégration de la lutte contre le racisme au travail sur l'intelligence émotionnelle et la transformation de conflits

Il s'agit d'une approche holistique unique du travail – en partenariat avec Anima Leadership – qui intègre à la lutte contre la discrimination un travail de prise de conscience. La nature participative du cours permet aux apprenants d'explorer en profondeur les questions relatives à l'équité, et offre des outils qui facilitent les conversations courageuses sur le terrain miné de la race, de la culture et de la différence. L'Institut offre :

- Outils pour améliorer l'intelligence émotionnelle et la prise de conscience
- Résultats de recherches portant sur la diversité et la lutte contre les préjugés
- Techniques de transformation de conflits et de dialogue

Activité	Résultats
<p>Cours sur les fondements de l'équité et de la lutte contre le racisme : Vers une école équitable et inclusive</p>	<p>Ce cours a été donné à la Commission scolaire du district de Hamilton-Wentworth et à la Commission scolaire catholique du district de Dufferin-Peel. Il a rassemblé 25 participants, y compris des enseignants, des administrateurs scolaires et des directeurs d'écoles.</p> <p>S'inspirant de l'andragogie, le cours de la Fondation allie théorie et pratique à dialogue et apprentissage expérientiel. Les participants étudient la discrimination raciale et comment celle-ci recoupe d'autres formes de discrimination. Ils apprennent à repérer et à reconnaître le racisme et son impact sur les personnes, les communautés et les institutions. Des conférenciers provenant de diverses communautés prennent la parole à différents moments pendant le cours, ce qui permet aux participants d'entendre des témoignages de première main sur les expériences de marginalisation et d'exclusion vécues par les élèves. Les participants apprennent des stratégies concrètes pour désapprendre le racisme et acquérir les outils pour mettre en œuvre leurs analyses et créer des milieux équitables et inclusifs.</p>
<p>Institut du leadership en matière d'équité et de diversité : Intégration de la lutte contre le racisme au travail sur l'intelligence émotionnelle et la transformation de conflits</p>	<p>En partenariat avec Anima Leadership, l'Institut du leadership en matière d'équité et de diversité a formé 14 éducateurs, administrateurs scolaires, conseillère et leaders communautaires à Tatamagouche, en Nouvelle-Écosse.</p> <p>L'Institut offre ses services à des apprenants possédant déjà des connaissances de base dans les domaines de l'équité et de la lutte contre le racisme. Ce cours de leadership aide les participants à améliorer davantage leurs compétences en communication et d'aborder toute différence avec compassion. Les participants ont appris à aider d'autres personnes à maîtriser ces concepts. L'Institut a offert un atelier intensif de cinq soirs, à partir de matériel sur l'intelligence émotionnelle et la transformation de conflits. Les deux derniers soirs ont été consacrés à des ateliers de formation pour les formateurs.</p>



Influencer les politiques publiques et promouvoir, à l'échelle du système, un changement positif relativement au racisme, par la recherche, la collecte de données et une base d'information nationale; agir comme centre d'information sur les ressources existantes relatives aux relations raciales et établir des liens avec les institutions publiques et privées et les établissements d'enseignement.

Objectif stratégique

En partenariat avec des organisations canadiennes phares, la FCRR a organisé des tables rondes et la Causerie canadienne dans le but de promouvoir, à l'échelle du système, un changement positif relativement au racisme.

Les jeunes, la race et la justice criminelle

10 décembre 2010

Partenaire principal : Centre de criminologie, Université de Toronto

La Fondation canadienne des relations raciales a organisé une table ronde publique et un séminaire sur « Les jeunes, la race et la justice criminelle » en collaboration avec le Centre de criminologie de l'Université de Toronto, où a eu lieu la table ronde.

L'objectif de cette table ronde était de chercher les raisons de la surreprésentation des jeunes d'origine raciales différentes dans le système de justice pénale et de cerner les causes possibles de cette disparité raciale.

Des spécialistes se sont penchés sur plusieurs questions pertinentes au sujet telles que le profilage racial, les pratiques policières et les mécanismes de la justice préventive et de la justice réparatrice au Canada. Ces spécialistes ont présenté des études élucidant le comportement criminel chez les jeunes issues des minorités et des populations défavorisées, parmi d'autres facteurs importants, et entraînant une victimisation violente.

La discussion a mis en relief de fausses perceptions et des obstacles fondamentaux à une coopération plus efficace entre les autorités chargées de l'application des lois et les groupes de promotion de justice sociale. Les experts ont aussi étudié de plus près les rapports existants entre les institutions canadiennes de justice pénale et différentes communautés ethnoculturelles pour proposer des suggestions relatives à la création de synergies qui contribueraient à réduire la violence perpétrée par les jeunes dans ces communautés et promouvraient la réinsertion sociale.

Le groupe de spécialistes comprenait Peter Sloly, (chef adjoint des services de police de Toronto), Sara Thompson (professeure de criminologie, Université Ryerson), Selwyn A. Pieters (criminaliste), Livy Visano (professeure de criminologie et de sociologie, Université York), Ben Marshall (directeur de programme, PACT) et Akwasi Owusu-Bempah (doctorant au Centre de criminologie). La discussion était animée par Scot Wortley du Centre de criminologie de l'Université de Toronto.

Mariana Valverde, directrice du Centre de criminologie et Ayman Al-Yassini, directeur général de la FCRR, ont accueilli les participants et se sont engagés à travailler ensemble, à l'avenir, dans le cadre de projets similaires.

L'événement a attiré un grand nombre de représentants gouvernementaux, à tous les niveaux, de représentants des services de maintien de l'ordre et des chercheurs, de même que des membres de différentes organisations ethnoculturelles et communautaires.

La FCRR réalise une vidéo de l'événement qui sera présentée sur un site Web dédié; elle veut également faciliter les discussions en ligne sur ces sujets importants.



La parole aux réalisateurs : La mise sur pied d'une campagne de lutte contre le racisme

13 janvier 2011

Partenaire principal : Office national du film du Canada

Comme prélude à la diffusion, à OMNI Television, d'un documentaire sur la plus importante campagne de lutte contre le racisme jamais diffusée à la télévision publique, la Fondation canadienne des relations raciales a présenté en première le film *Directors Speak* à l'ONF, à Toronto, qui a été suivi d'une discussion.

Produit et réalisé par Gail Picco, accompagné d'une musique originale de Joe Sealy, *Directors Speak* se situe entre *Up Series* de Michael Apted et *The Age Of Persuasion* de Terry O'Reilly. Le film suit le parcours de cinq réalisateurs canadiens émergents qui ont participé à la création de la campagne de lutte contre le racisme mentionnée ci-dessus, en 1999, à la demande de la Fondation canadienne des relations raciales.

S'appuyant sur des entrevues réalisées avec les réalisateurs en 1999 et en 2010, *Directors Speak* traite de la place qu'a occupé la question de la race dans leur vie, leur carrière et au sein de l'industrie du divertissement en général. Le film met en vedette Dana Inkster, Michael Jarvis, Rion Gonzales, Cynthia Lickers-Sage et Paul Wong, avec la participation spéciale de Walter Borden.

Un débat de spécialistes sous le titre « The Selling of Anti-Racism » était animé par Dwayne Morgan, un important slammeur (spoken word) canadien. En faisaient partie le producteur de *Directors Speak* Gail Picco, le réalisateur Michael Jarvis et l'artiste médiatique Wayne Dunkley de Toronto. Les participants ont eu droit à une discussion intéressante, stimulante et inspirante sur les mesures à prendre afin de promouvoir, dans les médias, des valeurs telles que la lutte contre le racisme, l'équité et la justice sociale.

La pertinence des messages diffusés par le service public de nos jours et la nature persistante du racisme dans la société étaient des sujets marquants de l'événement. Les spécialistes ont abordé un vaste éventail de sujets, y compris le rôle et l'impact sans précédent des technologies modernes et les médias par lesquels il est possible de rejoindre différents groupes et influencer sur les attitudes dominantes dans la société.

« Se rappeler le racisme du passé; reconnaître le racisme d'aujourd'hui »

21 mars 2011, Winnipeg

Partenaire principal : Université de Winnipeg

Pour souligner la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, la Fondation canadienne des relations raciales, en collaboration avec le Canadian Race Global College de l'Université de Winnipeg, a invité Art Miki, un ancien élève éminent de l'Université, à donner une conférence.

Présenté par John Corlett, vice-recteur à l'enseignement, Art Miki a parlé de son cheminement très personnel depuis les injustices subies dans le passé et qui ont inspiré sa lutte contre le racisme; il a également traité des manifestations modernes de discrimination raciale qu'il faut étudier, discuter et attaquer dans toutes les couches de la société.

Art Miki a occupé la fonction de président de l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise de 1984 à 1992; il est surtout connu pour son rôle dans la réclamation d'excuses et de réparation pour les Canadiens d'origine japonaise internés pendant la Deuxième Guerre mondiale par le gouvernement du Canada. Son leadership et son incessant combat en faveur de relations raciales harmonieuses ont joué un rôle déterminant dans la création de la FCRR.



Causerie canadienne : « Les droits de la personne et le multiculturalisme »

29 mars 2011, Ottawa

Partenaires principaux : Commission canadienne des droits de la personne, Université d'Ottawa, CBC

La FCRR, en partenariat avec la Commission canadienne des droits de la personne, l'Université d'Ottawa et la CBC, a également pu organiser un événement intitulé « Human Rights and Multiculturalism: An Evening with Irshad Manji » (les droits de la personne et le multiculturalisme : une soirée avec Irshad Manji) au musée canadien de la nature à Ottawa et qui a remporté un vif succès.

Animée par Paul Kennedy, l'animateur de l'émission Ideas à la radio de la CBC, les participants à la discussion ont examiné l'impact qu'ont eu les droits de la personne sur le processus d'intégration sociale et de construction d'une identité canadienne, la manière dont les responsabilités influent sur ce processus d'intégration à une société diversifiée ainsi que les moyens que pourraient adopter les Canadiens afin de résoudre les conflits de droits. La conversation a été enregistrée et sera présentée à Radio One de la CBC.

L'invitée, Irshad Manji, est une activiste de Vancouver et une auteure à succès ayant reçu les éloges de la critique. Son premier gros vendeur à l'échelle internationale, *Musulmane, mais libre* (The Trouble with Islam Today), a d'abord été publié en anglais en 2004. Irshad Manji est la directrice du Moral Courage Project à l'Université de New York; ce projet a pour but de former des dirigeants qui remettront en question la rectitude politique, le conformisme intellectuel et l'autocensure.

Partenaires pour la reconnaissance de l'excellence : la FCRR, membre du jury

Ministère de Citoyenneté et Immigration Canada

En tant que partenaire du ministère de Citoyenneté et Immigration Canada, la FCRR est un participant et un promoteur actif des trois concours nationaux porte-étendard du Ministère. La participation au jury de ces concours donne l'occasion à la FCRR de rendre hommage aux réalisations de Canadiens qui ont fait la promotion de l'engagement civique et des valeurs canadiennes.

Le Défi Mathieu Da Costa

Le Défi Mathieu Da Costa est un concours annuel de rédaction et d'illustration, auquel peuvent participer les jeunes de 9 à 18 ans. Lancé en 1996, ce concours encourage ces derniers à découvrir comment la diversité a façonné l'histoire du Canada et le rôle important que joue le pluralisme dans la société canadienne. Cette année, le Défi célébrait son quinzième anniversaire.

Les gagnants du concours ont remporté un séjour, toutes dépenses payées, à Halifax, en Nouvelle-Écosse pendant les Jeux d'hiver du Canada en février 2011 (accompagnés d'un parent ou d'un tuteur); ils ont également assisté à la cérémonie de remise de prix animée par le ministre de Citoyenneté et Immigration Canada, l'honorable Jason Kenney.

Le concours national de vidéo Mettons fin au racisme!

Le concours national de vidéo Mettons fin au racisme! fait partie de la campagne canadienne de lutte contre la discrimination raciale du 21 mars, organisée par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). De jeunes Canadiens de 10 à 20 ans étaient invités à réaliser une vidéo mettant en scène des moyens d'éliminer le racisme. Le jury était composé de la FCRR et de professionnels d'autres organisations; il a choisi dix vidéos gagnantes qui seront diffusées à la télévision nationale et rejoindront ainsi des millions de Canadiens.



Les vidéos gagnantes ont été sélectionnées en fonction de leur originalité, de leur qualité audiovisuelle et de l'efficacité de la communication du message Mettons fin au racisme! Les auteurs des dix vidéos primées ont également remporté un séjour, toutes dépenses payées, dans la région de la capitale du Canada où ils ont assisté à la cérémonie de remise de prix animée par le ministre de Citoyenneté et Immigration Canada.

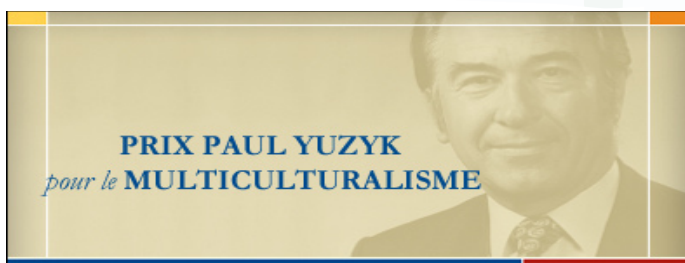
Prix Paul Yuzyk pour le multiculturalisme

Le Prix Paul Yuzyk pour le multiculturalisme commémore l'œuvre et le précieux legs du regretté sénateur Yuzyk, pionnier de l'instauration du multiculturalisme comme l'une des caractéristiques fondamentales du patrimoine et de l'identité du Canada.

Le Prix est remis à des citoyens de collectivités partout au Canada qui se sont distingués par leurs contributions exceptionnelles au multiculturalisme et à la diversité. Un prix est décerné chaque année dans les catégories « Ensemble des réalisations » ou « Réalisation exceptionnelle ».

Le Prix Paul Yuzyk dans la catégorie « Ensemble des réalisations » est décerné à une personne qui a fait preuve durant au moins dix ans d'un dévouement indéfectible à la promotion d'une société multiculturelle solide au Canada.

Le Prix Paul Yuzyk dans la catégorie « Réalisation exceptionnelle » est décerné à une personne ou à un groupe (soit un groupe de personnes sans liens officiels entre elles, soit un groupe enregistré ou reconnu par la loi) qui a fait une contribution importante au multiculturalisme canadien pendant au moins un an au cours des cinq dernières années. Le lauréat ou le groupe lauréat recevra un certificat d'honneur signé par le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, un prix en argent est remis à un récipiendaire méritoire sélectionné par le gagnant.





Créer des alliances stratégiques avec des institutions nationales et régionales, des secteurs privé et public, parmi d'autres, dans le but de renforcer et d'améliorer la capacité de la FCRR de créer et d'offrir des programmes, et de jouer le rôle d'organisation de communication nationale pour la diffusion de l'information et des recherches sur la lutte contre le racisme.

Objectif stratégique

La FCRR ne cesse d'œuvrer pour renforcer sa relation avec ses partenaires actuels, et est proactive dans sa recherche pour tisser d'autres liens dans le but de promouvoir l'équité et la diversité aux niveaux local et national. De telles synergies ont permis à la Fondation de tirer parti de ses ressources et de favoriser la mise en œuvre d'activités dans les domaines de l'aide communautaire, de l'éducation et du renforcement des capacités.

Pendant l'année 2010-2011, la FCRR a soumis des demandes de financement pour deux projets. Le premier, *Croyances religieuses et sentiment d'appartenance : un projet de promotion de l'éducation et de l'engagement civiques* a été proposé à Citoyenneté et Immigration Canada. Le deuxième projet, *l'Institut du leadership en matière d'équité et de diversité*, pour encourager le leadership au sein du système scolaire de l'Ontario, en partenariat avec Anima Leadership, a obtenu du financement du ministère de l'Éducation de l'Ontario en 2011; ce projet sera mis en œuvre au cours de l'année financière 2011-2012.

Un Canada interconfessionnel et le sentiment d'appartenance : un projet de promotion de l'éducation et de l'engagement civiques

Financé par Citoyenneté et Immigration Canada

Vers le milieu de l'année 2010, la FCRR a fait une importante proposition de projets dans le cadre du programme Inter-Action : le nouveau Programme de subventions et de contributions pour le multiculturalisme du Canada géré par Citoyenneté et Immigration Canada. Ce projet, d'une durée de trois ans, a reçu l'approbation de CIC qui s'est engagé à le financer. Il a été conçu dans le but de promouvoir le dialogue et l'engagement civique au sein des communautés confessionnelles et ethnoculturelles, et entre elles. Le projet a pour but d'accroître la participation et la responsabilité civiques de ces communautés tout en renforçant leur sentiment d'appartenance au Canada. Il jouera aussi un autre rôle, tout aussi important : en collaboration avec les organisations communautaires confessionnelles et ethniques les plus importantes du Canada, ce projet contribuera à la mise en place d'un cadre national pour inciter ces groupes à explorer et à mieux comprendre la diversité, les valeurs démocratiques et les traditions du Canada, ainsi que leurs droits et leurs responsabilités en tant que résidents et citoyens canadiens.

Dans le cadre de ce projet, la FCRR mettra sur pied un « Cercle de leadership » (un réseau non confessionnel national de dirigeants représentant différentes communautés confessionnelles, ethnoculturelles, locales et de jeunes) qui traiteront de questions et de défis qui touchent ces groupes et des possibilités qui leur sont offertes. Les participants élaboreront des ressources et des outils éducatifs pour atteindre les objectifs du projet. Des ateliers seront offerts partout au pays, dans le but de promouvoir les valeurs, l'identité et la citoyenneté canadiennes, ainsi que l'éducation civique. Des campagnes de sensibilisation du public et des campagnes de publicité dans les médias soutiendront le projet. Les campagnes destinées aux médias comprendront des messages d'intérêt public et des films réalisés en partenariat avec l'Office national du film du Canada (ONF). Le projet pourra s'appuyer sur un site Web attitré afin de permettre à tous les Canadiens d'avoir accès à l'information, à la documentation et aux ressources relatives au projet.

Institut du leadership en matière d'équité et de diversité, pour encourager le leadership au sein du système scolaire de l'Ontario

En partenariat avec Anima Leadership et avec un financement du ministère de l'Éducation de l'Ontario

La FCRR, en collaboration avec Anima Leadership et l'aide généreuse du ministère de l'Éducation de l'Ontario, organisera et offrira des ateliers du DELI de deux jours à l'intention des dirigeants du système scolaire ontarien, y compris les directeurs et les directeurs adjoints d'écoles, les surintendants, les administrateurs et les agents responsables de la diversité et de l'équité.

L'Institut du leadership en matière d'équité et de diversité aide à débusquer les partis pris implicites de façon efficace, en utilisant l'intelligence émotionnelle et en améliorant les compétences en leadership; il offre, aux dirigeants du système scolaire ontarien, une approche expérientielle, holistique et non dogmatique pour traiter des questions d'équité et d'inclusion. Élaborés par Anima Leadership et appuyés par la Fondation canadienne des relations raciales, les cours du DELI ont été donnés partout au Canada et ont reçu les éloges des éducateurs.

Le projet fait partie du plan audacieux de l'Ontario d'offrir le meilleur système d'éducation public au monde, en promouvant l'inclusion comme base d'une éducation de qualité supérieure pour tous les apprenants. Les ateliers auront lieu pendant toute l'année dans la région du Grand Toronto, à Ottawa et à Thunder Bay.

La Coalition des municipalités contre le racisme et la discrimination

La Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMRD) fait partie d'un réseau international lancé en 2004 par l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture). Il s'agit d'un réseau de municipalités qui souhaitent échanger sur leurs expériences et leurs pratiques exemplaires relatives à des politiques et à des programmes conçus dans le but de combattre le racisme et la discrimination. La CCMRD exploite les compétences à l'échelle nationale, régionale et locale, des administrations municipales, de partenaires fédéraux et provinciaux, de commissions des droits de la personne, de commissions de police et d'organismes de la société civile. En intervenant pour combattre le racisme et les multiples formes de la discrimination, les municipalités contribuent grandement à créer des sociétés respectueuses, inclusives et sécuritaires.

La FCRR continue de travailler étroitement, à titre de partenaire nationale, avec la Commission canadienne pour l'UNESCO à promouvoir la CCMRD. La Fondation a apporté un soutien constant à la maintenance du site Web de la CCMRD, qui sert d'outil de communication essentiel aux membres de la Coalition et au grand public. En tant que membre du groupe de travail pancanadien pour la CCMRD, la FCRR contribue à l'élaboration d'une infrastructure pour la CCMRD, afin qu'elle puisse poursuivre ses activités, en plus de participer à des conférences et à des ateliers.

**COALITION DES
MUNICIPALITES
CONTRE LE
RACISME ET LA
DISCRIMINATION**

Rapport de gestion financière 2010-2011

Analyse de la situation financière

	2010-2011 (\$ réels)	2009-2010 (\$ réels)	Variation (\$)	Variation (%)
Actif				
Trésorerie	206 836	11 787	195 049	1 655
Placements	24 577 280	23 596 651	980 629	4
Charges payées d'avance, créances diverses et stocks	62 541	49 777	12 764	26
Immobilisations corporelles et incorporelles	35 220	38 222	-3 002	-8
Total de l'actif	24 881 877	23 696 437	1 185 440	5
Passif et capitaux propres				
Fournisseurs et charges à payer	32 078	36 474	-4 396	-12
Salaires et avantages sociaux à payer	30 208	41 296	-11 088	-27
Produits reportés	61 642	4 522	57 120	1 263
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	9 093	11 254	-2 161	-19
Capitaux propres	24 748 856	23 602 891	1 145 965	5
Total du passif et des capitaux propres	24 881 877	23 696 437	1 185 440	5

Actif

La **trésorerie** est composée des fonds en banque, des soldes de trésorerie détenus par les gestionnaires de portefeuilles de la Fondation et des fonds pour le projet *Diversity and Equity Leadership Institute for Ontario School System Leaders* détenus dans un compte de banque affecté.

Les **placements** ont augmenté de 4 % en 2010-2011 comparativement à la valeur des placements en 2009-2010. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de la juste valeur des placements de la Fondation. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, le rendement de l'ensemble du portefeuille a été de 8,4 % (ou 1 975 617 \$) déduction faite de tous

les frais, performance qui est en ligne avec l'indice de référence du marché, avant déduction des frais.

Les **charges payées d'avance, créances diverses et stocks** sont surtout composé de charges payées d'avance, de créances clients, des remises de la taxe sur les biens et services fédérale et de la taxe de vente harmonisée de l'Ontario ainsi que le coût de 6 890 \$ des stocks de publications en copie papier et disque numérique de la Fondation destinés à la revente.

Les **immobilisations corporelles et incorporelles** sont constituées de la valeur comptable nette du mobilier et matériel de bureau, du matériel informatique, des logiciels et des œuvres d'art. La diminution nette des immobilisations corporelles en 2010-2011 provient de l'achat de logiciels d'une valeur de 3 693 \$ moins l'amortissement annuel de 6 695 \$ sur l'ensemble des actifs.

Passif

Les **fournisseurs et charges à payer** représentent les sommes à payer aux fournisseurs et les charges à payer en fin d'exercice. Au cours de l'exercice 2010-2011, il y a une diminution de 4 396 \$ des fournisseurs et charges à payer. Cette réduction est le résultat net d'une augmentation de 5 375 \$ des fournisseurs qui a été compensée par une diminution de 9 771 \$ des charges à payer.

Les **salaires et avantages sociaux à payer** comprennent les vacances et les indemnités de départ qui sont due aux employés. Ce poste est composé d'un passif à court terme s'élevant à 20 185 \$ et d'indemnités de départ à long terme de 10 023 \$. Il y a eu une baisse de 11 088 \$ des salaires et avantages sociaux à payer en 2010-2011 par rapport à 2009-2010, causée principalement par une diminution des salaires et avantages sociaux à payer pendant l'exercice visé.

Les **produits reportés** se composent du solde non dépensé des apports reçus pour le projet *Diversity and Equity Leadership Institute (DELI) for Ontario School System Leaders*, qui est financé par le ministère de l'Éducation de l'Ontario, le projet « Compétences pour la gestion de la diversité », et des abonnements payés par anticipation pour *DIRECTIONS*, le périodique de la Fondation. L'augmentation des produits reportés est de l'ordre de 57 120 \$ en 2010-2011 par rapport à 2009-2010. Cette hausse résulte notamment d'un apport anticipé de 52 335 \$ pour le projet « DELI » qui a été reçu vers la fin de l'exercice.

L'**obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition** représente le solde du capital à rembourser pour le matériel de bureau acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition (2 484 \$ à court terme et 6 609 \$ à long terme). Ce bail est pour la location d'une imprimante et photocopieuse qui a débuté à la fin de 2009-2010. La diminution de 2 161 \$ a trait aux versements sur l'obligation locative effectués au cours de l'exercice.

Les **capitaux propres** ont augmenté de 5 % en 2010-2011 (2009-2010 – 12 %), et ce, principalement en raison du gain net d'exploitation réalisé. Ce résultat est dû principalement à l'augmentation de la juste valeur des placements (y compris les gains nets de placement et le rendement de 1 975 617 \$ sur l'ensemble du portefeuille) qui découle de la stabilité continue des marchés mondiaux des actions.

Analyse de l'état des résultats

Produits	2010-2011 (\$ réels)	2009-2010 (\$ réels)	Variation (\$)	Variation (%)
Ateliers	27 145	51 265	-24 120	-47
Parrainages, dons, honoraires et gala de financement	13 227	2 170	11 057	510
Publications	1 800	3 599	-1 799	-50
Projet – Compétences pour la gestion de la diversité	0	34 418	-34 418	-100
Total des produits	42 172	91 452	-49 280	-54
Gains nets de placement	2010-2011 (\$ réels)	2009-2010 (\$ réels)	Variation (\$)	Variation (%)
Produits financiers gagnés	596 607	754 393	-157 786	-21
Variations de la juste valeur	1 379 010	2 472 446	-1 093 436	-44
Gains nets de placement	1 975 617	3 226 839	-1 251 222	-39

Les produits des **ateliers** se composent des frais reçus par la Fondation lorsqu'elle organise des séances éducatives et séances de formation. En 2010-2011, il y a eu un nombre considérablement moins élevé de séances de formation pour le programme « Fondement à l'équité et à la lutte contre le racisme » destiné aux commissions scolaires qu'en 2009-2010.

Les produits de **parrainages, dons, honoraires et gala de financement** ont trait aux honoraires reçus pour les allocutions, aux dons et aux produits découlant de parrainages et du gala de financement. En 2010-2011, la Fondation a reçu des fonds de parrainage de 4 500 \$ pour le gala et des dons en nature de 6 977 \$. Il n'y a eu aucun produit provenant d'honoraires et de galas de financement en 2010-2011.

Les produits des **publications** proviennent des ventes des rapports de recherche, des publications et des abonnements à *DIRECTIONS*. Les ventes de publications ont subi une baisse en 2010-2011 en raison d'une demande moins forte des abonnements à *DIRECTIONS* et d'une diminution des ventes du disque numérique « Couleur Cœur ».

Le **projet « Compétences pour la gestion de la diversité »** a été achevé au cours de l'exercice 2009-2010. Aucun travail n'a été effectué en 2010-2011.

Produits financiers gagnés : La principale source de financement de la Fondation provient des produits financiers réalisés sur l'apport initial de 24 millions de dollars. Les produits financiers gagnés comprennent les intérêts, les dividendes et les gains et pertes de change après déduction des frais de gestion de portefeuille. Les produits financiers de l'exercice 2010-2011 s'élèvent à 596 607 \$, soit une diminution de 157 787 \$ par rapport à 2009-2010. Cette baisse découle surtout de la bonne performance du dollar canadien sur le marché monétaire en 2010-2011, qui a donné lieu à une perte de change de 172 013 \$ sur les placements dans des titres étrangers.

Les **variations de la juste valeur** du portefeuille s'élèvent à 1 379 010 \$ en 2010-2011. Elles sont composées d'un gain de 439 092 \$ réalisé sur la vente de placements (2009-2010 – (360 850 \$)) et de la variation non réalisée de 939 918 \$ de la juste valeur des placements (2009-2010 – 2 833 296 \$). L'augmentation de la juste valeur découle de la stabilité continue des marchés mondiaux des actions.

Charges	2010-2011 (\$ réels)	2009-2010 (\$ réels)	Variation (\$)	Variation (%)
Salaires et avantages sociaux	492 277	485 894	6 383	1
Loyer	110 070	116 053	-5 983	-5
Honoraires et frais de déplacement des administrateurs	80 671	23 766	56 905	239
Colloque du Prix d'excellence et gala de financement	56 682	7 481	49 201	658
Honoraires professionnels	41 352	58 485	-17 133	-29
Communications	26 099	30 017	-3 918	-13
Frais de bureau et généraux, conférences, colloques et autres	67 448	133 078	-65 630	-49
Total des charges	874 599	854 774	19 825	2

La charge des **salaires et avantages sociaux** de 2010-2011 n'a pas connu de variation importante par rapport à 2009-2010. La hausse de 39 035 \$ des salaires a été compensée par une baisse de 32 651 \$ des avantages sociaux et des indemnités de départ. Au cours des deux derniers exercices, un membre du personnel est en congé d'invalidité de longue durée non payé.

La charge de **loyer** relative aux locaux à bureaux a diminué de 5 983 \$ en raison de la prolongation de la sous-location d'espace à bureaux. Les frais totaux de loyer de 169 257 \$ de la Fondation pour 2010-2011 ont été réduits par le produit de sous-location de 46 075 \$ et une remise d'impôt foncier de 13 112 \$.

Les honoraires et les frais de déplacement des **administrateurs** ont augmenté de 56 905 \$ parce que les administrateurs se sont rencontrés en personne à deux reprises, soit en mai (Montréal) et en octobre 2010 (Ottawa), comparativement à une seule fois en 2009-2010, en plus des téléconférences tout au long de l'exercice. En outre, des charges ont été engagées en 2010-2011 dans le cadre du gala Prix d'excellence pour le Conseil d'administration.

Le **Colloque du Prix d'excellence et gala de financement** est un événement qui se tient à tous les deux ans. Les charges de 2010-2011 comprennent les frais de déplacement, de repas et d'hébergement et une aide financière pour les lauréats, les formateurs et les experts, ainsi que la location de salle pour le gala et le colloque et les frais d'impression et d'audio-visuels liés à l'événement. En 2009-2010, une somme de 7 481 \$ a été consacrée à la préparation de l'événement qui s'est tenu en mai 2010. Les charges pour ce dernier événement sont inférieures aux 165 959 \$ engagés pour l'événement qui s'était déroulé en avril 2008, à Calgary, parce qu'il n'y a pas eu l'octroi de prix, la location des salles pour la conférence et la réunion à l'Université du Québec à Montréal a été faite à tarif réduit, l'événement s'est tenu dans une université au lieu

d'un hôtel, aucune nourriture ne fut servie lors de la présentation des prix et les frais de déplacement du personnel ont été moindres car l'évènement s'est passé à Montréal au lieu de Calgary.

Les **honoraires professionnels** sont composés de frais pour des services de consultation, de comptabilité et juridiques. La diminution de 17 133 \$ est le résultat net d'une baisse de 10 091 \$ en frais juridiques et de 18 743 \$ pour les honoraires de services-conseils en comptabilité, compensée par des honoraires d'experts-conseils de 11 701 \$, notamment liés à la planification stratégique de la Fondation. Les frais juridiques ont diminué en raison de la fin des négociations avec le syndicat au sujet de la convention collective signée en novembre 2010. Les frais pour services de comptabilité de 2010-2011 ont été principalement engagés pour la préparation des états financiers de l'exercice précédent (2009-2010), et il n'y a pas eu de nouvelles charges en 2010-2011 pour les services liés aux Normes internationales d'information financière.

Les **communications** sont des frais engagés relativement aux relations publiques et avec les médias. La diminution de 3 918 \$ en 2010-2011 est surtout attribuable à la baisse des charges liées à des projets spéciaux de communication.

Les **frais de bureau et généraux, conférences, colloques et autres** ont diminué de 65 630 \$ principalement en raison de la réduction du projet « Compétence pour la gestion de la diversité » et des charges liées à la recherche.

Perspectives d'avenir

Exercice 2011-2012

La Fondation canadienne des relations raciales poursuivra le financement de ses activités au moyen des produits financiers. Toutefois, l'exercice 2011-2012 verra la mise en œuvre du projet « *Interconfessions et appartenance* », qui a été approuvé et dont le financement est prévu par Citoyenneté et Immigration Canada et le projet « *Diversity and Equity Leadership Institute for Ontario School System Leaders* », qui a été financé par le ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Le budget approuvé pour l'exercice est suivi de près par la haute direction et le Conseil d'administration. Nous examinons et surveillons régulièrement les rapports, les ajustements nécessaires sont effectués et les dépenses concordent au budget approuvé et sont en accord avec les résolutions du Conseil de direction et les lignes directrices du Conseil du Trésor.

Les programmes et les activités de la Fondation sont conçus conformément au Plan stratégique de 2011 à 2014 qu'elle a récemment adopté. Une composante clé de ce plan est l'élaboration et la mise en œuvre du rôle de la Fondation à titre de centre d'information. Nous sommes déterminés à renforcer des alliances stratégiques avec les organismes à vocation analogue, notamment les sociétés d'État, les organismes et ministères fédéraux et provinciaux, les groupes communautaires et les secteurs pertinents de la société canadienne. Nos perspectives pour l'exercice 2011-2012 reposent sur un climat de collaboration établi avec nos partenaires et les intervenants en vue de réaliser le plan stratégique et les priorités de la Fondation.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité de la préparation des états financiers incombe à la direction de la Fondation canadienne des relations raciales. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et ont été approuvés par le Conseil d'administration. Un auditeur externe procède à leur audit et en fait rapport annuellement au ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme. Les états financiers contiennent nécessairement certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement éclairé de la direction. L'information financière qui figure ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle des états financiers.

La direction est également responsable du système d'information financière servant à la préparation des états financiers. Pour assumer adéquatement cette responsabilité, la direction a mis en place et maintient des documents comptables, des contrôles de gestion et financiers et des systèmes d'information. Ces éléments ont pour but de fournir une assurance raisonnable que les ressources de la Fondation sont gérées avec prudence, que ses actifs sont protégés et contrôlés, que l'information financière est fiable, et que les opérations sont faites conformément au paragraphe 105(2) et aux articles 113.1, 131 à 148 et 154.01 de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* et aux statuts et règlements administratifs de la Fondation.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière, tel que mentionné ci-dessus, responsabilité dont il s'acquitte principalement par l'entremise de son Comité d'audit et des finances. Les membres de ce comité rencontrent la direction et l'auditeur externe afin d'examiner les contrôles internes et les rapports financiers, et de discuter d'autres questions financières pertinentes. Le vérificateur général du Canada fait un audit indépendant, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et formule une opinion sur les états financiers. Son rapport figure à la page suivante.

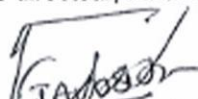
Le directeur général,



Ayman Al-Yassini

Le 20 juillet 2011

Le directeur, Finances et Administration,



Arsalan Tavassoli, MA, CGA

Le 20 juillet 2011



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation canadienne des relations raciales, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et l'état des résultats et du résultat étendu, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation canadienne des relations raciales au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables généralement reconnus du Canada ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Fondation canadienne des relations raciales dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* ainsi qu'aux statuts et aux règlements administratifs de la Fondation canadienne des relations raciales.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,

Sylvain Ricard, CA
vérificateur général adjoint

Le 20 juillet 2011
Ottawa, Canada

BILAN
31 mars 2011

	2011	2010
Actif		
Court terme		
Trésorerie	206 836 \$	11 787 \$
Placements (note 4)	312 129	603 143
Charges payées d'avance, créances diverses et stocks (note 3)	<u>82 541</u>	<u>49 777</u>
	581 506	664 707
Placements (note 4)	24 265 151	22 993 508
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 8)	<u>35 220</u>	<u>38 222</u>
	<u>24 881 877 \$</u>	<u>23 696 437 \$</u>
Passif		
Court terme		
Fournisseurs et charges à payer	32 078 \$	36 474 \$
Salaires et avantages sociaux à payer (note 10)	20 185	33 779
Produits reportés	61 642	4 522
Tranche de l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition échéant à moins d'un an (note 9)	<u>2 484</u>	<u>2 161</u>
	116 389	76 936
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition (note 9)	6 609	9 093
Salaires et avantages sociaux à payer (note 10)	<u>10 023</u>	<u>7 517</u>
	<u>133 021</u>	<u>93 546</u>
Capitaux propres (note 12)		
Bénéfices non répartis (déficit)	711 466	(431 724)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 11)	<u>37 390</u>	<u>34 615</u>
	748 856	(397 109)
Surplus d'apport	24 000 000	24 000 000
	<u>24 748 856</u>	<u>23 602 891</u>
	<u>24 881 877 \$</u>	<u>23 696 437 \$</u>

Engagements (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du Conseil d'administration :


Albert Lo
Administrateur


Ashraf Ghanem
Administrateur

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercice terminé le 31 mars 2011

	2011	2010
Produits		
Ateliers	27 145 \$	51 265 \$
Parrainages, dons, honoraires et gala de financement	13 227	2 170
Publications	1 800	3 599
Projet - Compétences pour la gestion de la diversité	-	34 418
	<u>42 172</u>	<u>91 452</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux	492 277	485 894
Loyer	110 070	116 053
Honoraires et déplacements du Conseil d'administration	80 671	23 766
Colloque du Prix d'excellence et gala de financement	56 682	7 481
Honoraires professionnels	41 352	58 485
Frais administratifs et généraux	30 588	39 769
Communications	26 099	30 017
Conférences, colloques et consultations	21 408	23 130
Amortissement	6 695	7 717
Systèmes informatiques et développement	4 983	973
Centre d'éducation et de formation	2 360	9 260
Recrutement et perfectionnement du personnel	1 414	1 757
Projet - Compétences pour la gestion de la diversité	-	34 418
Recherche	-	14 519
Développement des ressources	-	1 535
	<u>874 599</u>	<u>854 774</u>
Excédent des charges sur les produits, avant gains nets de placement	(832 427)	(763 322)
Gains nets de placement (note 14)	<u>1 975 617</u>	<u>3 226 839</u>
Gain net d'exploitation	1 143 190	2 463 517
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	<u>2 775</u>	<u>(1 037)</u>
Gain net d'exploitation et autres éléments du résultat étendu	<u>1 145 965</u> \$	<u>2 462 480</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice terminé le 31 mars 2011

	2011	2010
Bénéfices non répartis		
Solde au début de l'exercice	(431 724) \$	(2 895 241) \$
Gain net d'exploitation	<u>1 143 190</u>	<u>2 463 517</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>711 466</u>	<u>(431 724)</u>
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
Solde au début de l'exercice	34 615	35 652
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	<u>2 775</u>	<u>(1 037)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>37 390</u>	<u>34 615</u>
Bénéfices non répartis et autres éléments du résultat étendu	<u>748 856</u> \$	<u>(397 109)</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2011

	2011	2010
Activités d'exploitation		
Gain net d'exploitation	1 143 190 \$	2 463 517 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement	6 695	7 717
Perte de change	172 013	24 105
Variations de la juste valeur des placements (note 14)	<u>(1 379 010)</u>	<u>(2 472 446)</u>
	(57 112)	22 893
Variations des éléments hors trésorerie de l'actif et du passif liés à l'exploitation		
Augmentation des charges payées d'avance, créances diverses et stocks	(12 764)	(9 265)
Diminution des fournisseurs, charges à payer et salaires et avantages sociaux à payer	(15 484)	(43 212)
Augmentation (diminution) des produits reportés	<u>57 120</u>	<u>(2 534)</u>
Flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation	<u>(28 240)</u>	<u>(32 118)</u>
Activités de financement		
Apports reçus (utilisés)	<u>2 775</u>	<u>(1 037)</u>
Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les) activités de financement	<u>2 775</u>	<u>(1 037)</u>
Activités d'investissement		
Produit provenant de la vente de placements	9 780 668	6 376 050
Achat de placements	(9 551 617)	(6 342 275)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite du contrat de location-acquisition	<u>(8 537)</u>	<u>(1 459)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<u>220 514</u>	<u>32 316</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	195 049	(839)
Trésorerie, début de l'exercice	<u>11 787</u>	<u>12 626</u>
Trésorerie, fin de l'exercice	<u>206 836 \$</u>	<u>11 787 \$</u>
Opérations hors trésorerie :		
Acquisition de matériel en vertu d'un contrat de location-acquisition (notes 8 et 9)	- \$	11 254 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2011

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

La Fondation canadienne des relations raciales (la « Fondation ») a été constituée en vertu de la législation canadienne (Projet de loi C-63 « *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* », 1991).

La mission de la Fondation consiste à faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada.

Le Centre d'éducation et de formation de la Fondation élabore et offre des ateliers d'éducation et de formation en matière de diversité, d'équité et de droits de la personne relevant de la lutte contre le racisme.

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les principales méthodes comptables suivies par la Fondation sont les suivantes :

a) Comptabilisation des produits

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont reportés et comptabilisés comme autres éléments du résultat étendu. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est viré dans les produits de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les apports non affectés sont comptabilisés comme produits dans l'exercice où ils sont reçus ou engagés au bénéfice de la Fondation, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits financiers non affectés sont comptabilisés comme produits de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les produits de parrainages, d'honoraires, du gala de financement, des publications, des conférences et des projets sont comptabilisés pendant l'exercice durant lequel les services ou les événements y afférents sont donnés ou ont lieu. Les fonds reçus pour des services ou des événements à venir sont reportés.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers de la Fondation comprennent la trésorerie, les placements, les créances diverses, les fournisseurs et charges à payer, les salaires et avantages sociaux à payer, les produits reportés et l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition. Les placements ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur conformément aux méthodes décrites ci-après. Les autres actifs financiers sont classés comme prêts et créances, et les passifs financiers sont classés comme autres passifs financiers. Les instruments financiers autres que les placements sont comptabilisés au coût après amortissement. La valeur comptable de la trésorerie, des créances diverses, des fournisseurs et charges à payer, des produits reportés et de la tranche à court terme des salaires et avantages sociaux à payer correspond à peu près à leur juste valeur, étant donné qu'il s'agit d'instruments à court terme. La juste valeur de la tranche à long terme des salaires et avantages sociaux à payer est fondée sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant le

taux d'emprunt implicite de la Fondation. Toutefois, la juste valeur correspond à peu près à la valeur comptable en raison du faible taux d'emprunt implicite de la Fondation et de l'échéance à moyen terme de la tranche à long terme des salaires et avantages sociaux à payer. La juste valeur de l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition est évaluée à la valeur des paiements contractuels futurs actualisée au taux du marché pour des contrats de location-acquisition semblables. La juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de la stabilité des taux d'intérêt du marché depuis la création de la Fondation.

c) Placements

Les placements sont composés de placements en instruments à taux fixe, de titres de participation et de parts de fonds communs de placement. Les placements en instruments à taux fixe qui arrivent à échéance dans les douze mois suivant la fin de l'exercice sont classés comme des placements à court terme.

Tous les placements ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur puisque la gestion active du portefeuille de placements, incluant la réalisation de bénéfices sur les fluctuations des cours à court terme, fait partie intégrante du financement de la Fondation. Les justes valeurs sont déterminées selon les cours acheteurs publiés sur un marché actif à la fin de l'exercice pour les placements en instruments à taux fixe et pour les titres de participation, et selon la valeur transactionnelle de l'actif net pour les parts des fonds communs de placement.

La valeur transactionnelle de l'actif net des parts de fonds communs de placement est calculée en divisant l'actif net du fonds (d'après les cours de clôture des marchés) par le nombre total de parts en circulation.

d) Opérations sur placements, produits et coûts de transaction

Les opérations de placement sont comptabilisées selon la date de transaction. La comptabilité selon la date de transaction constate la réception d'un élément d'actif et la somme à payer comme élément de passif à la date de transaction. Elle constate aussi la vente d'un élément d'actif et tout gain ou toute perte sur cession ainsi que la somme à recevoir, à la date de transaction.

Les produits financiers comprennent les intérêts sur la trésorerie, les intérêts des placements en instruments à taux fixe, les dividendes, les distributions provenant de fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur des placements désignés comme détenus à des fins de transaction.

Les intérêts provenant de la trésorerie et des placements en instruments à taux fixes sont comptabilisés comme produit lorsqu'ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés comme produit à la date ex-dividende. Les distributions sont comptabilisées comme produit à la date à laquelle la distribution est déclarée.

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtages engagées lors de l'achat et la vente de placements, sont passés en charge contre les produits financiers lorsqu'ils sont engagés.

Les honoraires des conseillers en placement sont passés en charge contre les produits financiers lorsqu'ils sont engagés.

e) Stocks

La Fondation comptabilise ses stocks de publications pour la revente au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation à la fin de l'exercice. Elle utilise la « méthode d'identification spécifique des coûts » pour déterminer le coût de ses stocks de clôture. Cette méthode exige que la

quantité des stocks spécifiques en main soit multipliée par le coût de production réel afin d'obtenir le coût des stocks de clôture.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations acquises en vertu d'un contrat de location-acquisition sont comptabilisées à la valeur actualisée des paiements minimums de location et sont amorties sur la durée du contrat. Exception faite des immobilisations acquises en vertu d'un contrat de location-acquisition, l'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Matériel de bureau loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	Selon la durée du contrat de location-acquisition
Matériel informatique	3 ans
Œuvres d'art	Non amorties

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie utile estimative de l'actif, selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Logiciels	3 ans
Développement de bases de données	3 ans

h) Paiements liés à la recherche

Les paiements contractuels liés à la recherche sont comptabilisés à titre de charges de l'exercice au cours duquel ils sont payables selon les modalités des ententes.

i) Conversion des devises

Les opérations conclues en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. La juste valeur des placements cotés en monnaie étrangère et les comptes libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens aux taux de change prévalant à la fin de l'exercice. Les gains et pertes de change sont comptabilisés dans les produits financiers.

j) Dons en nature

Les dons reçus sous forme de biens et de services sont comptabilisés dans les états financiers lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque les biens et les services sont utilisés dans les activités normales de la Fondation et qui auraient été autrement achetés. Au cours du présent exercice, la juste valeur des biens et des services donnés qui est incluse dans le produit « parrainages, dons, honoraires et gala de financement » dans les états financiers s'est élevée à 6 977 \$ et le coût correspondant est inclus dans les charges de « colloque du Prix d'excellence et gala de financement » et de « conférences, colloques et consultations ».

k) Estimations de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, et sur les montants des

produits et des charges de l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer de façon significative de ces estimations, tels que dans le cas de l'amortissement des immobilisations corporelles et du calcul des salaires et des avantages sociaux à payer à la clôture de l'exercice.

l) Changements comptables futurs

La Fondation est présentement classée comme un « organisme public de type commercial » (OPTC). En décembre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a modifié la Préface des normes comptables pour le secteur public, supprimant la catégorie des OPTC pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Les organismes gouvernementaux classés auparavant comme OPTC doivent se reclasser en tant qu'organisme sans but lucratif du secteur public ou comme autre organisme public, et adopter les normes comptables applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

À compter de son exercice 2011-2012, la Fondation sera classée comme organisme sans but lucratif du secteur public et mettra en œuvre les normes comptables pour le secteur public, y compris les normes comptables énoncées dans les chapitres de la série 4200 applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public. La Fondation a élaboré et est en train de mettre en œuvre un plan pour la transition aux nouvelles normes comptables de façon rétrospective pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

3. STOCKS

Les stocks en main sont composés de publications de la Fondation, en copie papier et disque numérique, destinées à la revente. Au 31 mars 2011, le coût des stocks était de 6 890 \$.

4. PLACEMENTS

	2011 Juste valeur \$	2010 Juste valeur \$
À court terme		
Placements en instruments à taux fixe canadiens	312 129	603 143
À long terme		
Placements en instruments à taux fixe canadiens	8 112 878	8 497 276
Placements en instruments à taux fixe étrangers	137 967	161 567
Titres de participation canadiens	2 239 785	2 214 218
Titres de participation étrangers	9 206 341	8 552 856
Parts de fonds communs	4 568 180	3 567 591
	<u>24 265 151</u>	<u>22 993 508</u>
Juste valeur du portefeuille	<u>24 577 280</u>	<u>23 596 651</u>

Les placements en instruments à taux fixe canadiens portent intérêt à des taux effectifs variant de 0,2 % à 9,2 % (2010 – 0,2 % à 6,2 %), avec des dates d'échéance qui s'étalent entre le 7 avril 2011 et le 14 décembre 2105 (2010 – entre le 7 avril 2010 et le 14 décembre 2105).

Un placement en instruments à taux fixe étranger porte intérêt à un taux effectif de 5,5 % (2010 – 5,5 % à 7,7 %), et vient à échéance le 17 novembre 2014 (2010 – échéances entre le 17 novembre 2014 et le 30 mars 2015).

Les placements en instruments à taux fixe canadiens faisant partie des fonds communs de placement portent intérêt à des taux effectifs allant de 0,5 % à 13,5 % (2010 – 0,9 % à 16,7 %),

avec des dates d'échéance allant du 11 avril 2011 au 30 juin 2108 (2010 – du 20 septembre 2010 au 21 décembre 2057).

5. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation est exposée à divers risques financiers : risque de crédit, risque de taux d'intérêt, risque de change, autre risque de prix et risque de liquidité. La valeur des placements qui composent le portefeuille de la Fondation peut fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations des taux d'intérêt, de la conjoncture et de l'actualité financière relative à certains titres de son portefeuille. Le niveau de risque est fonction des objectifs de placement de la Fondation et des types de titres dans lesquels elle investit.

La Fondation gère ces risques en suivant une stratégie de placement diversifiée, définie et exposée dans l'énoncé de sa politique de placement. Le portefeuille est diversifié en diverses catégories de placements combinant différents types de catégories d'actifs, tels les titres du marché monétaire, les placements en instruments à taux fixe et les titres de participation. Le pourcentage du portefeuille placé dans chaque catégorie est défini selon une fourchette spécifique et les répartitions sont revues au moins une fois par trimestre pour s'assurer qu'elles s'alignent sur les objectifs fixés, ou le portefeuille est rééquilibré en fonction de la fourchette cible.

a) Composition de l'actif

Au 31 mars 2011, la composition du portefeuille de la Fondation était la suivante :

- 47 % en trésorerie et instruments à taux fixe (2010 – 49 %)
- 14 % en titres de participation canadiens (2010 – 13 %)
- 16 % en titres de participation américains (2010 – 16 %)
- 23 % en titres de participation internationaux (2010 – 22 %)

Dans chaque catégorie d'actifs, la Fondation détient aussi des placements aux caractéristiques différentes en termes de risque et de rendement. Ainsi, la diversification des titres de participation est obtenue par leur répartition dans les divers secteurs d'activité et dans des entreprises de différentes tailles (capitalisation boursière), tandis que la diversification des obligations s'opère par la variation des cotes de solvabilité et des dates d'échéance de même que par leur répartition entre les obligations d'État et les obligations de société. De plus, la Fondation emploie des gestionnaires de placements ayant chacun leur propre style de gestion basée sur la valeur, la croissance et la croissance à un prix raisonnable. La diversification se fait également au niveau de la sélection des titres individuels, soit par une analyse descendante ou par une analyse ascendante. La Fondation diversifie également ses placements au niveau géographique, répartissant ses titres dans des valeurs mobilières canadiennes, américaines et internationales.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est celui où la contrepartie qui détient l'instrument financier manque à l'obligation ou l'engagement qu'elle a pris vis-à-vis de la Fondation. Les placements de la Fondation en titres à taux fixe représentent la plus forte concentration de risque de crédit. La valeur de marché des titres à taux fixe doit tenir compte de la cote de solvabilité de l'émetteur et représente, par conséquent, la plus forte exposition de la Fondation au risque de crédit.

Au 31 mars 2011, les placements de la Fondation en titres à taux fixe étaient assortis selon les notations de crédit suivantes :

Titres de créance par notation de crédit	Pourcentage de la valeur	
	2011	2010
AAA (coté + R1 à court terme)	30,4 %	29,6 %
AA	28,4 %	30,6 %
A	29,4 %	28,2 %
BBB	6,8 %	7,9 %
BB ou moins	5,0 %	3,7 %

Les notations de crédit sont établies par un nombre d'agences de notation fiables (p. ex. Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou Dominion Bond Rating Services). Lorsque plus d'une notation était fournie pour un titre, la plus basse a été retenue.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que l'évolution des taux d'intérêt puisse affecter les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers. Le risque de taux d'intérêt survient lorsque la Fondation investit dans des instruments financiers portant intérêt. La Fondation est exposée au risque de voir la valeur de tels instruments financiers fluctuer sous l'effet de la situation générale des taux d'intérêt sur le marché. Généralement, les instruments financiers à plus long terme présentent un risque plus élevé de taux d'intérêt, mais il existe une mesure plus complexe du risque de taux d'intérêt prenant en considération l'intérêt (ou le coupon) reçu, qui est la durée des titres. La durée est une mesure de sensibilité du prix d'un titre à taux fixe aux fluctuations des taux d'intérêt; elle est basée sur la taille relative et la durée restante avant l'échéance des flux de trésorerie attendus. La durée se calcule en années et elle peut aller de 0 année au nombre d'années qu'il reste avant la date d'échéance du titre à taux fixe. La Fondation a divisé son portefeuille de manière à ce qu'il soit géré par plusieurs gestionnaires de placements indépendants. La durée du portefeuille à taux fixe de la Fondation est calculée en fonction de la moyenne pondérée des durées de chacun des gestionnaires de placements. Celles-ci se calculent en fonction de la moyenne pondérée des durées des divers titres individuels (p. ex. des obligations) qui composent le portefeuille à taux fixe de chaque gestionnaire.

Les placements en instruments à taux fixe de la Fondation comprennent :

	2011	2010
	\$	\$
Placements en instruments à taux fixe canadiens	312 129	603 143
Placements en instruments à taux fixe inclus dans les parts de fonds communs de placement, court terme	4 964	46 900
Placements en instruments à taux fixe canadiens, long terme	8 112 878	8 497 276
Placements en instruments à taux fixe étrangers, long terme	137 967	161 567
Placements en instruments à taux fixe inclus dans les parts de fonds communs de placement, long terme	2 737 611	2 348 756
	<u>11 305 549</u>	<u>11 657 642</u>

Au 31 mars 2011, l'exposition de la Fondation aux titres de créance par échéance et son incidence sur les résultats d'exploitation et les capitaux propres entraînait un déplacement parallèle de la courbe de rendement de 25 points de base, toutes les autres variables demeurant inchangées (« analyse de sensibilité »), ce qui se résume comme suit :

Titres à taux fixe par date d'échéance :

	2011	2010
	\$	\$
Moins de 1 an	502 412	650 043
De 1 à 3 ans	2 430 159	1 651 455
De 3 à 5 ans	2 453 864	2 784 528
Plus de 5 ans	5 919 114	6 571 616
	11 305 549	11 657 642

Sensibilité

1,25 %	1,39 %
141 596 \$	161 750 \$

La duration de l'ensemble du portefeuille de la Fondation est de 5,01 années (2010 – 5,55 années). Si la courbe de rendement connaissait un déplacement parallèle de 25 points de base, la valeur de la répartition des titres à taux fixe de la Fondation changerait d'environ 1,25 % ou 141 596 \$ (2010 – 1,39 % ou 161 750 \$). Dans la pratique, les résultats des opérations de négociation peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus et la différence pourrait être importante.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque de voir la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuer en raison des changements de taux de change. Le risque de change vient des instruments financiers (y compris la trésorerie) qui sont libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui représente la monnaie de fonctionnement de la Fondation.

Le portefeuille de la Fondation est exposé au risque de change en ce qui concerne les placements effectués dans les monnaies suivantes :

2011	Dollar US (\$)	Livre sterling (\$)	Euro (\$)	Yen (\$)	Autres (\$)
Valeur de marché	4 381 591 \$	1 119 802 \$	2 465 561 \$	634 010 \$	1 548 847 \$
% du portefeuille	17,8 %	4,5 %	10,0 %	2,6 %	6,3 %
2010	Dollar US (\$)	Livre sterling (\$)	Euro (\$)	Yen (\$)	Autres (\$)
Valeur de marché	3 453 548 \$	1 136 585 \$	2 309 668 \$	514 654 \$	1 342 752 \$
% du portefeuille	14,6 %	4,8 %	9,8 %	2,2 %	5,7 %

Ces montants sont fondés sur la valeur de marché des placements de la Fondation. Les autres actifs et passifs financiers qui sont libellés en devises n'exposent pas la Fondation à d'importants risques de change.

Au 31 mars 2011, si la valeur du dollar canadien venait à augmenter ou à diminuer de 1 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables demeurant inchangées, les résultats d'exploitation et les capitaux propres augmenteraient ou diminueraient, selon le cas, d'environ :

	2011	2011	2010	2010
	Augmentation de valeur	Diminution de valeur	Augmentation de valeur	Diminution de valeur
	\$	\$	\$	\$
Dollar US	43 816	(43 816)	34 535	(34 535)

Livre sterling	11 198	(11 198)	11 366	(11 366)
Euro	24 656	(24 656)	23 097	(23 097)
Yen japonais	6 340	(6 340)	5 147	(5 147)
Autres	15 488	(15 488)	13 426	(13 426)

Dans la pratique, les résultats peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus et la différence pourrait être importante.

e) Autre risque de prix

L'autre risque de prix représente le risque de voir fluctuer la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison de l'évolution des prix du marché (autres que ceux découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Tous les placements représentent un risque de perte en capital. Les gestionnaires de portefeuille engagés par la Fondation atténuent ce risque par une sélection minutieuse et une diversification des titres et autres instruments financiers, dans les limites des règles établies dans l'énoncé de la politique de placement de la Fondation et des directives qui ont été négociées et acceptées par chaque gestionnaire de placements. Le risque maximal lié aux instruments financiers est établi en fonction de la valeur de marché des instruments financiers. Les positions générales de la Fondation sur le marché sont suivies au quotidien par les gestionnaires de portefeuille. Les instruments financiers détenus par la Fondation sont sensibles au risque de prix du marché découlant des incertitudes quant au prix futur de ces instruments.

Le rendement réel du portefeuille est comparé au rendement de l'indice de référence comme mesure de performance relative. Le rendement de l'indice de référence est basé sur les rendements de l'indice pour chaque catégorie d'actif et la répartition cible de l'actif à long terme pour chaque catégorie d'actif du portefeuille. La répartition de l'actif à long terme ciblée par la Fondation est précisée dans son énoncé de politique de placement. L'énoncé de politique de placement, qui a été révisé et approuvé en 2009-2010, est entré en vigueur au cours du présent exercice. En conséquence, la répartition cible de l'actif à long terme de la Fondation et les indices par catégories individuelles d'actif en vigueur au 31 mars 2011 sont comme suit :

Répartition cible de l'actif

50 % en instruments à taux fixe (y compris la trésorerie)
 15 % en titres de participation canadiens
 17,5 % en titres de participation américains
 17,5 % en titres de participation internationaux

Indice selon les catégories d'actif

Indice DEX Universe Bond (Indice DEX 91-day T-Bill pour la trésorerie)
 Indice composé S&P TSX
 Indice S&P 500 (\$ CA)
 Indice mondial MSCI EAFE (\$ CA)

La corrélation historique entre les rendements de placement de la Fondation et le rendement des indices combinés est de 0,94 % (2010 – 0,89 %). L'incidence d'une variation de 1 % de l'indice de référence sur les résultats d'exploitation et les capitaux propres de la Fondation, d'après la corrélation observée par le passé entre la performance de la Fondation et celle des indices combinés, toutes les autres variables demeurant inchangées, est estimée, au 31 mars 2011, à environ 0,94 % ou 231 026 \$ (2010 – 0,89 % ou 210 010 \$).

La corrélation observée par le passé n'est pas forcément représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur les résultats d'exploitation et les capitaux propres pourrait s'avérer bien différente.

f) Risque de liquidité

Pour la Fondation, le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir régler ou remplir ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. La Fondation est exposée au risque de liquidité car elle ne peut utiliser les produits financiers provenant de son Fonds de dotation que

pour remplir ses obligations et ce produit fluctue en fonction des conditions du marché affectant son portefeuille de placement. La Fondation gère ses placements en maintenant des politiques de gestion du capital (tel que décrit à la note 7).

Au 31 mars 2011, les échéances contractuelles des passifs de la Fondation s'établissaient comme suit :

	Inférieur à 3 mois \$	3 à 12 mois \$	Plus de 1 an \$	Total \$
Fournisseurs et charges à payer	27 700	3 381	997	32 078
Salaires et avantages sociaux à payer	14 457	5 728	10 023	30 208
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	621	1 863	6 609	9 093

Au 31 mars 2010 :

	Inférieur à 3 mois \$	3 à 12 mois \$	Plus de 1 an \$	Total \$
Fournisseurs et charges à payer	36 474	-	-	36 474
Salaires et avantages sociaux à payer	21 822	11 957	7 517	41 296
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	621	1 540	9 093	11 254

6. INSTRUMENTS FINANCIERS – INFORMATIONS À FOURNIR

Tous les instruments financiers évalués à la juste valeur doivent être classés selon une hiérarchie de la juste valeur, qui est comme suit :

- Niveau 1 Des données qui reflètent les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- Niveau 2 Les données sont fondées sur des prix cotés pour des actifs et passifs similaires et les données autres que celles de prix cotés qui sont observables pour l'actif et passif, directement ou non, y compris les données sur les marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.
- Niveau 3 La détermination de la juste valeur qui exige un jugement important de la direction ou des estimations, et au moins une hypothèse importante du modèle ou donnée qui soit inobservable.

Actifs financiers à la juste valeur au 31 mars 2011 :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Placements en instruments à taux fixe	838 926	7 724 048	-	8 562 974
Titres de participation	11 446 126	-	-	11 446 126
Parts de fonds communs	-	4 568 180	-	4 568 180
Total des placements	12 285 052	12 292 228	-	24 577 280

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, il n'y a pas eu de transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur.

Au 31 mars 2010 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Placements en instruments à taux fixe	324 986	8 937 000	-	9 261 986
Titres de participation	10 767 074	-	-	10 767 074
Parts de fonds communs	-	3 567 591	-	3 567 591
Total des placements	11 092 060	12 504 591	-	23 596 651

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, il n'y a pas eu de transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur.

7. GESTION DU CAPITAL

Les coûts en capital de la Fondation sont les suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Surplus d'apport	24 000 000	24 000 000
Cumul des autres éléments du résultat étendu	37 390	34 615
Bénéfices non répartis (déficit)	711 466	(431 724)
Total	24 748 856	23 602 891

Le surplus d'apport représente la somme initiale de 24 000 000 \$ reçue lors de la création de la Fondation, qui constitue le fonds de dotation et est grevé d'une affectation. Tel que décrit à la note 12, la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* stipule que le fonds de dotation doit être investi uniquement à des fins de placement et de gains, lesquels gains peuvent être utilisés pour réaliser les objectifs de la Fondation. La direction est d'avis que la Fondation se conforme à la Loi.

Les objectifs globaux de placement de l'actif de la Fondation sont de préserver et d'accroître la valeur du capital par une diversification adéquate dans des placements de qualité supérieure, et d'obtenir le meilleur rendement possible dans la limite d'un degré de risque tolérable.

Le cumul des autres éléments du résultat étendu représente les apports reçus sous forme de dons devant servir à des fins précisées par les donateurs. La Fondation a respecté les exigences de ces apports externes.

La Fondation dispose d'un plan de gestion du capital et d'un énoncé des politiques et des directives de placement qui est examiné par le Conseil d'administration. Cet énoncé donne un aperçu de l'approche de la Fondation pour atteindre ses objectifs de croissance, de qualité du crédit et de rentabilité.

L'énoncé des politiques et des directives de placement stipule que les actifs de la Fondation doivent être investis dans des instruments à taux fixe et des titres de participation dans une proportion pouvant être fixée de temps à autre par le Conseil d'administration, selon la recommandation du Comité des placements en consultation avec les gestionnaires des portefeuilles engagés par la Fondation. La répartition des placements de la Fondation dans des titres de participation, des obligations et des titres à court terme est diversifiée selon les groupes

d'activités économiques et les entreprises individuelles au sein de ces groupes. Le portefeuille n'est pas fractionné en titres individuels de taille non rentable et non gérable. Les placements de la Fondation dans des fiducies de revenu ou des parts de fonds communs de placement et autres instruments financiers similaires se limitent à des titres cotés sur une bourse de valeurs identifiable et relevant d'instances qui offrent une responsabilité limitée aux détenteurs d'unités. Chaque gestionnaire de portefeuille a une certaine liberté, dans les limites prescrites, pour établir la composition de l'actif du portefeuille qui lui est confié. La composition globale des actifs à long terme de la Fondation est telle que 45 % de ces actifs sont répartis dans des titres de participation (20 % en titres canadiens et 25 % en actions ordinaires étrangères) et 55 % dans des titres à taux fixe (trésorerie, placements à court terme et obligations). Dans des circonstances exceptionnelles, les gestionnaires des portefeuilles peuvent se voir accorder l'autorisation du Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des placements, de modifier temporairement la limitation des directives relatives à la répartition des actifs. Selon l'énoncé des politiques de placement de la Fondation, les actifs du portefeuille sont répartis entre des fonds affectés et non affectés, et font l'objet de rapports séparés de la part des conseillers, des gestionnaires et des dépositaires de placements. Le rapport du 31 mars 2011 sur le portefeuille de la Fondation indique qu'environ 94 % du portefeuille actuel est composé de fonds affectés et 6 % de fonds non affectés.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2011 Valeur comptable nette \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2010 Valeur comptable nette \$
Immobilisations corporelles						
Mobilier et matériel de bureau	115 714	110 599	5 115	115 714	108 851	6 863
Matériel informatique	151 437	150 763	674	151 437	147 557	3 880
Œuvres d'art	16 225	-	16 225	16 225	-	16 225
	<u>283 376</u>	<u>261 362</u>	<u>22 014</u>	<u>283 376</u>	<u>256 408</u>	<u>26 968</u>
Matériel loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	11 254	1 125	10 129	11 254	-	11 254
	<u>294 630</u>	<u>262 487</u>	<u>32 143</u>	<u>294 630</u>	<u>256 408</u>	<u>38 222</u>
Immobilisations incorporelles						
Logiciels	27 036	23 959	3 077	23 343	23 343	-
Développement de bases de données	5 539	5 539	-	5 539	5 539	-
	<u>32 575</u>	<u>29 498</u>	<u>3 077</u>	<u>28 882</u>	<u>28 882</u>	<u>-</u>
Total	<u>327 205</u>	<u>291 985</u>	<u>35 220</u>	<u>323 512</u>	<u>285 290</u>	<u>38 222</u>

La charge d'amortissement pour les immobilisations corporelles est de 6 079 \$ (2010 – 6 728 \$) et celle pour les immobilisations incorporelles est de 616 \$ (2010 – 989 \$).

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles s'élèvent à 3 693 \$ (2010 – aucune).

9. OBLIGATION EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

La Fondation a conclu une entente de location de matériel de bureau en vertu d'un contrat de location-acquisition.

	2011 \$	2010 \$
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition, remboursable par paiements du principal et des intérêts trimestriels de 621 \$ à un taux de 4,25 %, échéant le 31 mars 2015 et garanti par le matériel connexe.	9,093	11 254
Moins : tranche à court terme	<u>(2,484)</u>	<u>(2 161)</u>
	<u>6,609</u>	<u>9 093</u>
Au 31 mars, les paiements minimaux futurs à effectuer en vertu du contrat de location sont les suivants :		
2011	-	2 484
2012	2,484	2 484
2013	2,484	2 484
2014	2,484	2 484
2015	2,484	2 484
	<u>9,936</u>	<u>12 420</u>
Moins : montant représentant les intérêts	<u>(843)</u>	<u>(1 166)</u>
	<u>9,093</u>	<u>11 254</u>

10. SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX À PAYER

La tranche à court terme des salaires et des avantages sociaux à payer de 20 185 \$ (2010 - 33 779 \$) provient de la comptabilisation de la paie de vacances et des heures supplémentaire du personnel de la Fondation.

La tranche à long terme des salaires et des avantages sociaux à payer de 10 023 \$ (2010 – 7 517 \$) représente le total des indemnités de départ du personnel de la Fondation.

11. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Le cumul des autres éléments du résultat étendu représente les apports non dépensés grevés d'affectations d'origine externe reçus sous forme de dons qui sont affectés par les donateurs.

12. CAPITAUX PROPRES

Le surplus d'apport représente la somme initiale de 24 000 000 \$ reçue lors de la création de la Fondation, qui constitue le fonds de dotation et est grevé d'une affectation. L'apport initial comprenait 12 000 000 \$, soit un apport qui s'inscrivait dans le cadre de l'Entente de redressement signée avec l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise, et un apport de 12 000 000 \$ du gouvernement du Canada.

La *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* prévoit que ce fonds de dotation ne doit servir qu'à des fins de placement et qu'il ne peut être affecté au financement des activités de la Fondation. Les produits financiers gagnés sur ce fonds, excluant les variations de la juste valeur des placements, peuvent cependant être affectés au financement des activités de la Fondation.

La Fondation a établi deux politiques pour l'affectation de l'excédent de fonctionnement. La politique de préservation du Fonds de capital a été conçue pour tenir compte de l'inflation afin de préserver le Fonds de dotation de 24 000 000 \$. La politique du Fonds de réserve est utilisée pour l'accumulation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

13. ENGAGEMENTS

La Fondation a conclu un contrat de location de locaux pour bureaux qui a commencé le 1^{er} avril 2008 et se terminera le 31 mars 2013.

Elle a également un engagement en vertu de deux contrats de location de matériel de bureau et un contrat de gestion des événements en ligne.

Les engagements pour les cinq prochains exercices se chiffrent comme suit :

	\$
2012	193 000
2013	195 000
2014	5 000
2015	3 000
2016	-
	<u>396 000</u>

14. GAINS NETS DE PLACEMENT

	2011 \$	2010 \$
Gains (pertes) réalisé(e)s sur la vente de placements	439 092	(360 850)
Variations non réalisées de la juste valeur des placements détenus	939 918	2 833 296
Variations de la juste valeur des placements	<u>1379 010</u>	<u>2 472 446</u>
Intérêts provenant de la trésorerie et des placements à taux fixe, dividendes, distributions de fonds communs de placement, gains de change, moins les coûts de transaction et honoraires des conseillers en placement	596 607	754 393
Gains nets de placement	<u>1975 617</u>	<u>3 226 839</u>

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, il n'existe aucune opération importante entre apparentés.

16. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice 2010 ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée en 2011. Le reclassement n'a pas d'incidence sur les résultats de l'exercice précédent.